



# Rapport annuel

# 2019/20



Ordre des  
**hygiénistes dentaires**  
du Québec





Ordre des  
**hygiénistes dentaires**  
du Québec

**Publication de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec**

700-606, rue Cathcart  
Montréal (Québec) H3B 1K9  
Tél. : 514 284-7639  
Sans frais : 1 800 361-2996  
Télééc. : 514 284-3147

Courrier électronique : [info@ohdq.com](mailto:info@ohdq.com)  
Site Web : [www.ohdq.com](http://www.ohdq.com)

**Coordination, conception et révision**

Direction générale et secrétariat  
Service des communications  
Gilles Vilasco

**Conception graphique**

Z Communications

**Impression**

Imprimerie F.L. Chicoine

Ce document est disponible dans le site  
Web de l'Ordre : [www.ohdq.com](http://www.ohdq.com).

Note : Le terme «hygiéniste dentaire» désigne autant  
une femme qu'un homme.

**Dépôt légal**

3<sup>e</sup> trimestre 2020

Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ)

Bibliothèque et Archives Canada (BAC)

ISSN : 1203-2573

ISSN : 2371-1205 (rapport annuel en ligne)

© Ordre des hygiénistes dentaires du Québec 2020

---

Québec, septembre 2020

**MONSIEUR FRANÇOIS PARADIS**

Président de l'Assemblée nationale

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec (OHDQ) pour l'exercice terminé le 31 mars 2020.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

La ministre de l'Enseignement supérieur et ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

**Danielle McCann**

---

Montréal, septembre 2020

**MADAME DANIELLE MCCANN**

Ministre de l'Enseignement supérieur et ministre responsable de l'application des lois professionnelles

Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre de l'Enseignement supérieur et ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec (OHDQ) pour l'exercice terminé le 31 mars 2020.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le président,

**Jean-François Lortie, H.D., B. Éd.**

---

Montréal, septembre 2020

**MADAME DIANE LEGAULT**

Présidente

Office des professions du Québec

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec (OHDQ) pour l'exercice terminé le 31 mars 2020.

Veillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

**Jean-François Lortie, H.D., B. Éd.**

Les hygiénistes dentaires  
du Québec

**Des professionnel(le)s  
de la santé qui sensibilisent  
la population à l'importance  
de la prévention en santé  
buccodentaire et à ses effets  
bénéfiques sur la santé  
générale des personnes,  
une valeur ajoutée pour  
toutes et tous!**

# Mission, vision et valeurs

## Mission

**Le mandat d'un ordre professionnel est, en vertu du Code des professions, d'assurer la protection du public.**

L'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec protège le public en :

- contribuant sans cesse à l'amélioration de la santé buccodentaire en rendant les soins en hygiène dentaire accessibles à tous;
- assurant le maintien et le développement des compétences de ses membres;
- soutenant le leadership de ses membres en matière d'information et d'éducation.

## Vision

**L'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec tout en assurant sa mission de protection du public :**

- sensibilise la population à l'importance de la prévention en santé buccodentaire et à ses effets bénéfiques sur la santé générale des personnes;
- agit sur les iniquités sociales par l'accroissement de l'accessibilité aux soins en hygiène dentaire;
- améliore de façon continue la santé générale de toute la population en agissant en collaboration avec les autres professionnels de la santé;
- assure un leadership en matière d'éducation et de prévention en santé buccodentaire.

## Valeurs

**Les administratrices et les administrateurs ainsi que le personnel de l'Ordre ont identifié les valeurs qui orientent l'organisation dans les décisions à prendre et les actions à poser. Elles sont des points de repère essentiels et des instruments de mobilisation pour le personnel. Les valeurs viennent également servir d'assise pour tous les enjeux de nature éthique.**

### La rigueur

La rigueur est une valeur mais également une composante essentielle d'un organisme de protection du public. Elle suppose de vouloir rendre le meilleur service possible dans notre mandat de protection du public. L'objectivité, le professionnalisme, la diligence et la constance dans nos actions illustrent bien cette valeur.

### L'engagement

L'engagement se manifeste par une implication individuelle dans la réalisation de la mission de l'Ordre. Cela se traduit par l'utilisation des compétences de chacun. L'engagement suppose l'adhésion aux valeurs de l'Ordre, à la mission et à la vision et leur promotion.

### Le respect

La considération envers les personnes est fondamentale pour l'Ordre. Le respect suppose l'ouverture à l'autre, l'acceptation des différences et des limites de l'autre. Le respect se manifeste par la courtoisie, la confidentialité et la loyauté envers les décisions prises.

### La collaboration

La collaboration s'observe par la qualité du travail d'équipe. Elle suppose d'appuyer l'autre dans l'esprit du projet commun qu'est la mission de l'Ordre.

### L'équité

L'équité implique d'avoir un souci de justice dans nos actions. Cela suppose d'éviter toute situation de conflit d'intérêts et d'éviter toute forme de discrimination. Cela se reflète dans nos actions auprès du public, des membres mais également du personnel.

# Faits saillants

## Réalisations majeures

- Participation de l'Ordre aux audiences de la Commission des institutions sur le projet de loi 29 (*Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions notamment dans le domaine buccodentaire et celui des sciences appliquées*)
- Dépôt d'un mémoire intitulé *Pour une meilleure accessibilité aux soins buccodentaires préventifs. L'autonomie des hygiénistes dentaires, au bénéfice de la santé des Québécoises et des Québécois*
- 8 politiques de gouvernance et de gestion adoptées
- Étude économique présentant les bénéfices pour les finances personnelles des Québécoises et des Québécois ainsi que pour le gouvernement d'un meilleur accès aux soins d'hygiène dentaire

## Tableau des membres

6 712

Membres

318

Nouveaux membres

326

Permis délivrés

48

Décisions rendues

Demandes de reconnaissance d'équivalence

## Inspection professionnelle

670

Visites



## Communication

2 campagnes!

**Campagne pour l'accessibilité aux soins buccodentaires préventifs**

**Campagne de communication sur la santé buccodentaire des jeunes adultes 18-35 ans**

## Formation continue

1196

Participant(e)s  
(10 formations offertes en salle)

195

Participant(e)s  
(5 formations offertes en ligne)

113

Participant(e)s au colloque sur la déontologie

## Exercice illégal et usurpation du titre



8

Enquêtes ouvertes

9

Enquêtes complétées

3

Poursuites pénales intentées

## Syndic

33

Enquêtes ouvertes

27

Enquêtes complétées



## Discipline

2

Décisions rendues



Nouveau microsite!

[masantemonsouire.com](http://masantemonsouire.com)



# Table des matières

<b>02</b>	Gouvernance .....	10
	Rapport du président.....	11
	ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	13
	ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE.....	20
	ACTIVITÉS DES COMITÉS FORMÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	22
	DIRECTION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT .....	24
<b>03</b>	Activités du comité de la formation des hygiénistes dentaires .....	28
<b>04</b>	Activités relatives à la reconnaissance des équivalences .....	30
<b>05</b>	Activités relatives à la révision des décisions en matière de reconnaissance des équivalences .....	34
<b>06</b>	Activités relatives à l'assurance responsabilité professionnelle.....	36
<b>07</b>	Activités relatives à l'indemnisation.....	38
<b>08</b>	Activités relatives aux normes professionnelles et au soutien à l'exercice de la profession.....	40



<b>09</b>	Activités relatives à l'inspection professionnelle .....	44
<b>10</b>	Activités relatives à la formation continue.....	50
<b>11</b>	Activités relatives aux enquêtes disciplinaires du bureau du syndic .....	54
<b>12</b>	Activités relatives à la conciliation et à l'arbitrage des comptes .....	58
<b>13</b>	Activités du comité de révision des décisions du bureau du syndic.....	60
<b>14</b>	Activités du conseil de discipline .....	62
<b>15</b>	Activités relatives aux infractions pénales prévues au Code des professions ou aux lois professionnelles.....	64
<b>16</b>	Activités relatives au rôle sociétal de l'Ordre et aux communications .....	68
<b>17</b>	Renseignements généraux sur les membres .....	76
<b>18</b>	États financiers.....	82



**Gouvernance**

**02**

# Rapport du président

J'ai le plaisir de vous présenter le bilan des principales activités qui ont retenu l'attention de la présidence et du Conseil d'administration au cours de l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2020. Ayant été élu à la présidence de l'Ordre en juin 2020, cet exercice passé a été complété sous la gouverne de ma prédécesseur, M<sup>me</sup> Diane Duval, H.D., que je tiens à remercier pour ses efforts et son dévouement des sept dernières années à la présidence de notre ordre. Durant ses récents mandats, plusieurs dossiers ont en effet connu des avancées significatives liées à notre mission.

## Développement du champ d'exercice des hygiénistes dentaires

Avec un peu de recul, on pourra dire que l'exercice financier de 2019-2020 a été fortement marqué par l'ensemble des travaux entourant le projet de loi no 29 *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions notamment dans le domaine buccodentaire et celui des sciences appliquées*. Le dépôt imminent de ce projet de loi a engagé l'Ordre dans une vaste campagne de valorisation de la profession qui s'est amorcée par une tournée de la présidente aux quatre coins du Québec. En parallèle de ces rencontres d'information auprès des membres, la présidente n'a pas ménagé les rendez-vous de sensibilisation au dossier de la modernisation des pratiques du domaine buccodentaire auprès de plusieurs ministres et députés de tous les partis politiques québécois.

On ne pourrait passer sous silence les différentes actions locales et individuelles des hygiénistes dentaires qui ont été portées à notre attention. Grâce à vous et à votre passion pour faire connaître et évoluer notre profession au bénéfice de la population, vous avez largement contribué à garder ce dossier des plus vivants dans l'espace médiatique et dans les priorités des décideurs politiques.

Peu après le dépôt du projet de loi no 29, l'Ordre apprenait que des consultations particulières se tiendraient sur ce dernier et que ses représentantes et représentants seraient reçus en audition devant la Commission des institutions le 27 août 2019. Durant l'été 2019, les séances de travail se sont multipliées afin de bien analyser l'impact de ce projet de loi sur la profession d'hygiéniste dentaire et sur l'accessibilité aux soins buccodentaires par la population du Québec. Ces séances ont permis de rédiger un mémoire complet et précis.



Ce dernier supportait des demandes d'amendements pour que le champ d'exercice de l'hygiéniste dentaire corresponde aux compétences spécifiques du programme d'études *Techniques d'hygiène dentaire* et qu'il se compare au champ d'exercice de nos pairs du reste du Canada.

Le mémoire de l'Ordre, *Pour une meilleure accessibilité aux soins buccodentaires préventifs*, comportait six demandes d'ajouts ou de modifications au projet de loi qui ont été présentées et expliquées aux membres de la Commission. L'Ordre est très fier et reconnaissant envers tous ceux et celles qui ont fait de cette présentation un réel succès. Ce dossier suit son cours et, en attendant la poursuite des travaux parlementaires, les représentantes et représentants de l'Ordre ont continué les rencontres avec nos principaux partenaires et poursuivi notre campagne de communication prévue.

## Gouvernance de l'Ordre

Cette année fut encore marquée de plusieurs travaux effectués par le Conseil d'administration et ses comités. Au total, c'est huit politiques qui ont été créées ou révisées cette année afin d'assurer une saine gouvernance et une saine gestion de l'Ordre. Il est également important de souligner qu'à la suite de la modification de la *Loi sur les normes du travail* au regard du harcèlement psychologique et sexuel, l'Ordre a adopté la *Politique sur le harcèlement psychologique ou sexuel et le traitement des plaintes de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec*. Il a de plus offert une formation à l'ensemble du personnel et des membres du Conseil pour prévenir ces comportements.

En ce qui concerne sa réglementation, l'Ordre a principalement travaillé sur deux règlements cette année. Le premier, qui a fait l'objet d'une consultation auprès des membres en octobre 2019, est entré en vigueur le 26 mars 2020, soit le *Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement* de l'OHDQ. Le second a déjà été soumis à l'Office des professions pour approbation, mais devra attendre l'issue du projet de loi no 29 pour être traité. Il devra être adopté rapidement puisqu'il concerne les activités professionnelles réservées aux hygiénistes dentaires qui pourront être exercées par des étudiantes, des étudiants et des stagiaires dans le cadre de leur programme d'études.

### **Des communications résolument axées vers le public**

Notre campagne de communication 2019-2020 ciblait les jeunes adultes de 18-35 ans. Dès le mois de septembre 2019, nous avons lancé le concours *Ma santé, mon sourire!* invitant les étudiantes et étudiants en techniques d'hygiène dentaire des cégeps du Québec à produire une vidéo sur les saines habitudes buccodentaires à adopter. Merci aux participantes pour votre implication, et félicitations aux gagnantes du concours Laurèle Godin et Mévania Mendez-Portillo du cégep Édouard-Montpetit. Ces étudiantes ont eu l'occasion de tourner une vidéo promotionnelle, qui a été diffusée sur les différentes plateformes de l'Ordre et a connu un réel succès auprès de la population! Cette activité de sensibilisation auprès de notre public cible s'est conclue par le lancement officiel de notre microsite [masantemonsourire.com](http://masantemonsourire.com) qui se veut un outil de promotion de saines habitudes buccodentaires destiné au grand public. Celui-ci s'adaptera au fil du temps à nos différentes campagnes de communication.

### **Cellule de vigie sur l'évolution de la COVID-19 dans le domaine buccodentaire**

À compter du 16 mars 2020, des rencontres hebdomadaires se sont tenues avec divers partenaires du domaine buccodentaire : l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec, l'Ordre des dentistes du Québec, l'Ordre des techniciennes et des techniciens dentaires du Québec, le ministère de la Santé et des Services sociaux, la Direction de la santé publique, les personnes représentantes des trois facultés de médecine dentaire, deux personnes représentantes de cégeps offrant le programme de Techniques d'hygiène dentaire (John Abbott et Saint-Hyacinthe) et un microbiologiste. L'objectif poursuivi par cette cellule de vigie était essentiellement de tenir tous les acteurs du milieu informés de l'évolution du dossier et des conséquences sur les diverses sphères d'activités du domaine buccodentaire.

Sur le plan organisationnel, l'équipe de la permanence de l'Ordre a su s'adapter rapidement au télétravail et je me dois de saluer la rapidité avec laquelle tout le monde s'est réorganisé puisqu'il n'y a eu aucun bris de service et que la protection du public a toujours été maintenue.

### **En conclusion**

D'ores et déjà, nous pouvons dire que l'année s'amorce comme elle s'est terminée et qu'elle se terminera comme elle s'est amorcée, en référence à la pandémie et au projet de loi no 29. À titre de vice-président, de membre du Conseil d'administration et de deux de ses comités, j'ai été à même de constater l'importance du travail accompli et j'aimerais en profiter pour réitérer mes sincères remerciements à la présidente en poste cette année-là, M<sup>me</sup> Diane Duval, H.D., et pour remercier l'ensemble des membres du Conseil, les membres des différents comités et le personnel de la permanence de l'Ordre pour votre engagement et votre contribution à la réalisation de notre mission comme en témoigne ce rapport annuel. Un merci particulier à M. Jacques Gauthier, directeur général et secrétaire de l'Ordre, pour son professionnalisme et son leadership qui auront permis de belles réalisations pour le public, l'Ordre et ses membres en 2019-2020.



Le président,  
**Jean-François Lortie**, H.D., B. Éd.

# ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

## 2.1 Présidence



M<sup>me</sup> Diane Duval, H.D., a occupé la fonction de présidente de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec pour l'exercice financier 2019-2020.

### Rémunération globale de la présidente pour l'exercice financier 2019-2020

Pour l'année se concluant au 31 mars 2020, la rémunération globale versée à la présidente a été de 159 467,91 \$. Ce montant comprend :

- Le salaire;
- Les charges sociales de l'employeur (dont la portion de l'employeur versée à la Régie des rentes du Québec et au Régime québécois d'assurance parental);
- La contribution de l'employeur au RÉER de la présidente.

## 2.2 Conseil d'administration

### Rémunération des administratrices et des administrateurs

Conformément à la *Politique de remboursement des dépenses admissibles* adoptée par le CA en septembre 2015 et au *Règlement sur l'organisation de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec et les élections à son Conseil d'administration* :

- Les administratrices et les administrateurs élus, autres que la présidente, qui participent à une assemblée générale des membres, à une séance du CA ou de l'un des comités constitués par le CA, ou qui assistent à une activité ou à une formation requise par l'Ordre, ont droit à un jeton de présence dont la valeur est fixée par le CA;
- La valeur du jeton de présence peut varier selon que la séance dure une journée ou une demi-journée et selon que l'administratrice ou l'administrateur y assiste en personne ou à distance, par conférence téléphonique ou par un moyen technologique.

Selon les principes énoncés précédemment, les montants accordés à titre de jeton de présence pour l'année 2019-2020, approuvés par les membres réunis lors de l'assemblée générale annuelle du 27 octobre 2018 sont les suivants :

- 300 \$ (séance de 3,5 h ou plus);
- 150 \$ (séance de moins de 3,5 h);
- 30 \$ (une heure ou moins, pour une participation par un moyen technologique).

Pour assurer une équité de la rémunération entre les administratrices et les administrateurs de l'Ordre, les administratrices

et les administrateurs nommés reçoivent un montant compensatoire qui comble l'écart entre la rémunération que leur accorde l'Office des professions du Québec (OPQ) et celle qu'accorde l'Ordre aux administratrices et administrateurs élus. Ainsi, ils reçoivent 100 \$ pour une séance de 3,5 h et plus et 50 \$ pour une séance de moins de 3,5 h.

### Activités du Conseil d'administration

	Nombre	Résolutions
Séances ordinaires	7	118
Séances extraordinaires	3	9

Au cours de l'année 2019-2020, le Conseil d'administration a adopté les principales résolutions présentées par sujet ci-après.

Au sujet de la **gouvernance**, les membres du CA ont notamment :

- Adopté le programme de formation des membres du CA pour l'année 2019-2020 et celui pour l'année 2020-2021, proposés par le comité de gouvernance;
- Déterminé de permettre la présence des non-membres aux assemblées générales annuelles de l'Ordre et adopté la version révisée de la *Politique sur les règles régissant la tenue des assemblées générales des membres de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec*;
- Déterminé le lieu de l'assemblée générale annuelle 2019;
- Autorisé la direction générale à inscrire l'Ordre à titre de membre de l'organisme Council on Licensure, Enforcement and Regulation (CLEAR);
- Adhéré aux valeurs véhiculées dans *La déclaration de Montréal pour un développement responsable de l'intelligence artificielle* et signé ladite déclaration;
- Adopté le calendrier des séances du CA et de ses comités;
- Adopté le programme annuel d'activités du CA (prévision du contenu des séances du CA);
- Adopté la *Politique sur la rémunération et le remboursement des dépenses des membres du CA, de la présidente ou du président* et déterminé la date d'entrée en vigueur pour la section relative à la présidente ou au président;
- Approuvé les modifications apportées à la *Politique sur la rémunération et le remboursement des dépenses des membres du CA, de la présidente ou du président* concernant le remboursement des frais d'hébergement et la fréquence de révision de la politique;
- Nommé les membres du comité des bourses pour l'année 2019;
- Adopté la *Politique sur les conditions de travail et la rémunération du personnel de l'Ordre*, et résolu d'appliquer les dispositions relatives au régime de retraite au même moment pour le directeur général et secrétaire;
- Résolu de recommander aux membres réunis en assemblée générale le 9 novembre 2019 d'approuver la rémunération des administratrices et des administrateurs élus et de la présidente ou du président selon les paramètres définis dans la *Politique sur la rémunération des membres du Conseil d'administration et de la présidente ou du président*;

**Tableau 1. Rémunération des administratrices et administrateurs**

Nom	Date d'entrée en fonction - plus récent mandat		Nombre de mandats, consécutifs ou non, terminés au 31 mars de l'exercice	Région électorale	Assiduité (séances ordinaires et extraordinaires du CA)	Rémunération globale	Date de fin de mandat ou démission	Autres responsabilités
Diane Duval, H.D., présidente	Juin 2017	Élue au suffrage universel	5	s. o.	10/10	Voir section 2.1	s. o.	Comité de gouvernance Comité d'audit Comité des ressources humaines Comité des bourses
Hélène Deschênes, H.D.	Juin 2018	Élue	1	Sud-Est	10/10	3 000 \$	s. o.	Comité d'examen des conditions particulières d'exercice
Kim Farrell, H.D.	Juin 2018	Élue	2	Sud	9/10	4 500 \$	s. o.	Comité de gouvernance
Jean-François Lortie, H.D.	Juin 2018	Élu	1	Sud	10/10	5 500 \$	s. o.	Vice-président Comité de gouvernance Comité des ressources humaines
Franck Giverne, H.D.	Juin 2018	Élu	1	Centre	10/10	2 820 \$	s. o.	Comité des bourses
Stéphanie Ritchie, H.D.	Juin 2018	Élue	1	Centre	10/10	3 570 \$	s. o.	Trésorière Comité d'audit
Josée Tessier, H.D.	Juin 2018	Élue	3	Centre	9/10	2 190 \$	s. o.	s. o.
Anick Lacroix, H.D.	Juin 2018	Élue	0	Nord-Ouest	10/10	2 490 \$	s. o.	s. o.
Sophie Deshaies, H.D.	Juin 2018	Élue	1	Nord-Est	7/10	2 310 \$	s. o.	s. o.
Marie-Andrée Marcoux, H.D.	Juin 2018	Élue	1	Nord-Ouest	9/10	2 970 \$	s. o.	Comité d'examen des conditions particulières d'exercice
Kamilya Kaddouri, H.D.	Octobre 2018	Nommée par le CA (administrateurs de 35 ans ou moins)	0	s. o.	9/10	2 820 \$	s. o.	Comité des bourses
Jean-Louis Leblond, B.A.	Juin 2019	Nommé par l'Office des professions du Québec	1	s. o.	9/10	1 180 \$	s. o.	Comité des bourses
André Roy, M. Ps. Éd.	Juin 2017	Nommé par l'Office des professions du Québec	1	s. o.	8/10	900 \$	s. o.	Comité d'audit
Cyriaque Sumu, Ph. D. (sociologie)	Mars 2019	Nommé par l'Office des professions du Québec	0	s. o.	9/10	1 580 \$	s. o.	s. o.
Renée Verville, M.A.P.	Juin 2019	Nommée par l'Office des professions du Québec	1	s. o.	9/10	2 760 \$	s. o.	Comité de gouvernance Comité des ressources humaines Comité d'examen des conditions particulières d'exercice

- Adopté le budget provisoire 2020-2021 en vue de la consultation des membres sur le montant de la cotisation annuelle 2020-2021;
- Adopté le montant de la cotisation annuelle 2020-2021 à soumettre aux membres en vue de la consultation sur le sujet;
- Approuvé la stratégie et les documents de consultation des membres sur le montant de la cotisation annuelle 2020-2021;
- Adopté le montant de la cotisation annuelle 2020-2021 à la suite de cette consultation;
- Décidé, pour l'exercice 2020-2021 :
  - o De rendre gratuit l'abonnement étudiant afin de favoriser les liens entre l'Ordre et ses futurs membres;
  - o De retirer la catégorie « abonnement associé » et de transmettre gratuitement la documentation aux bibliothèques des neuf cégeps offrant le programme de techniques d'hygiène dentaire;
  - o D'annuler les frais de réinscription pour les personnes bénéficiant d'une réduction de la cotisation pour les motifs suivants : congé de maternité, de paternité, parental ou de maladie ou d'allaitement;
- Adopté le projet d'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle 2019 de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec;
- Confié à la direction générale le suivi des questions formulées par les membres lors de l'assemblée générale annuelle 2019;
- Adopté la déclaration de services aux citoyens de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec, et résolu de la publier sur le site Web de l'Ordre;
- Résolu de tenir l'élection à la présidence prévue en 2020 au suffrage des administratrices et administrateurs élus et nommés, pour élire la présidente ou le président parmi les membres du CA élus, par scrutin secret;
- Approuvé l'utilisation des nouveaux questionnaires proposés par le comité de gouvernance :
  - o Questionnaire d'évaluation des séances du CA,
  - o Questionnaire d'évaluation annuelle de l'efficacité et du fonctionnement du CA,
  - o Questionnaire d'évaluation approfondie de l'efficacité et du fonctionnement du CA,
  - o Questionnaire d'autoévaluation des membres du CA;
- Décidé d'intégrer ces questionnaires à la *Politique de gouvernance* de même que les processus d'évaluation afférents;
- Nommé M<sup>e</sup> Geneviève Roy, avocate, à titre de secrétaire du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec pour un mandat de trois ans;
- Autorisé le directeur général à octroyer la somme requise pour la participation de l'Ordre au projet de la Fédération des organismes de réglementation en hygiène dentaire du Canada afin de développer un profil de compétences national pour la profession d'hygiéniste dentaire;
- Publié, dans le bulletin mensuel électronique des membres, un résumé des décisions importantes du CA à la suite de chacune de ses séances.

Au sujet des **affaires réglementaires**, les membres du CA ont notamment :

- Reconduit pour l'année financière 2019-2020 le mandat des membres du comité d'admission, du comité de révision et du comité de révision des équivalences;
- Reconduit le mandat de trois membres du comité d'inspection professionnelle et désigné Mme Véronique Dionne, H.D., à titre de présidente du comité et Mme Agathe Bergeron, H.D., responsable de l'inspection et de la pratique professionnelle, à titre de secrétaire du comité;
- Nommé M<sup>me</sup> Maryse Quesnel, H.D., conseillère aux équivalences, à titre de membre substitut du comité de délivrance des permis;
- Approuvé la publication du rapport annuel 2018-2019 et sa transmission aux instances concernées;
- Autorisé la syndique à obtenir pour et au nom de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec un mandat de perquisition dans le cadre d'une enquête pour exercice illégal de la profession d'hygiéniste dentaire;
- Autorisé des poursuites pénales pour exercice illégal de la profession d'hygiéniste dentaire ou l'usurpation du titre d'hygiéniste dentaire contre trois personnes;
- Résolu de réduire le nombre d'inspections générales prévues au programme d'inspection générale 2019-2020 (n = 800) de 50 à 75 inspections afin de permettre à l'Ordre d'attribuer des ressources humaines à un autre dossier stratégique;
- Approuvé le projet de *Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec*, aux fins de procéder à la consultation des membres prévue au *Code des professions*;
- Approuvé, à la suite de la consultation des membres, le projet de *Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec* et sa transmission à l'Office des professions pour approbation;
- Modifié les règles applicables aux demandes de remboursement de l'inscription au Tableau de l'Ordre en raison d'un décès ou d'une incapacité;
- Permis aux membres qui effectuent un grand nombre de remplacements dans des lieux d'exercice différents de déclarer leurs lieux d'exercice à l'aide d'un registre des lieux d'exercice et défini les renseignements contenus dans un tel registre;
- Approuvé le projet de *Règlement sur les activités professionnelles qui peuvent être exercées par des personnes autres que des hygiénistes dentaires* et sa transmission à l'Office des professions pour évaluation sommaire;
- Adopté la nouvelle définition du mandat du comité de révision des équivalences et sa nouvelle composition;

- Mandaté une consultante pour accompagner l'Ordre dans son projet de révision de son processus d'évaluation des compétences des candidates et des candidats à la profession (demandes d'équivalences de diplôme et de la formation, retour à la pratique);
- Révisé le mandat du comité d'admission;
- Adopté le programme de surveillance générale 2020-2021;
- Radié du Tableau des membres les personnes ayant fait défaut de renouveler leur inscription au 1er avril 2019;
- Adopté le projet de Mémoire de l'Ordre relativement au projet de loi no 29 (*Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions notamment dans le domaine buccodentaire et celui des sciences appliquées*) et sa transmission dans le cadre des consultations effectuées par la Commission des institutions;
- Approuvé les commentaires de l'Ordre sur le projet de règlement modifiant le *Règlement d'application de la Loi sur l'assurance maladie* et leur transmission à la ministre de la Santé et des Services sociaux;
- Résolu de maintenir le 31 mars 2020 comme étant la date limite à laquelle les membres doivent avoir rempli et soumis leur formulaire de renouvellement d'inscription au Tableau de l'Ordre, mais d'accepter que le paiement de la cotisation annuelle soit effectué à une date ultérieure, soit celle du 31 mai 2020 (adaptation permise en raison du contexte de pandémie de COVID-19);
- Déterminé les modalités administratives liées au report de la date limite permise pour payer la cotisation annuelle, dont les règles applicables aux demandes de remboursement.

Au sujet des **affaires financières**, les membres du CA ont notamment :

- Adopté une version révisée de la *Politique sur la nomination de l'auditeur externe*;
- Mandaté la direction générale pour solliciter la firme Poirier & Associés inc. pour une nouvelle entente de services d'une durée de trois ans aux fins d'effectuer l'audit indépendant des états financiers de l'Ordre;
- Adopté les clés de répartition budgétaire pour les salaires et les charges sociales du personnel de l'Ordre de même que pour les autres charges indirectes en vue de la préparation des états financiers audités de l'exercice 2018-2019 et ceux de l'exercice 2019-2020;
- Adopté les états financiers audités pour l'année 2018-2019;
- Résolu de recommander aux membres réunis lors de l'assemblée générale annuelle 2019 la reconduction du mandat de la firme Poirier & Associés inc. à titre d'auditeur externe pour l'audit de l'exercice financier 2019-2020;
- Adopté la *Politique de gestion de l'avoir des membres*;
- Augmenté les échelles salariales de l'Ordre d'un taux de 2,3 % pour l'année financière 2020-2021;
- Adopté le budget de l'exercice financier 2020-2021;
- Retenu les services d'une firme de consultants pour l'accompagner dans la définition d'un programme et d'une politique de gestion des risques.

Au sujet des **affaires administratives**, les membres du CA ont notamment :

- Entériné le renouvellement de l'entente-cadre de gestion avec La Capitale Assurances générales inc. pour l'offre d'un régime collectif d'assurance de responsabilité professionnelle destiné aux membres de l'Ordre;
- Approuvé l'entente de services avec l'entreprise AU-PC Informatique pour une période de quatre ans se terminant le 31 décembre 2023 pour offrir les services de soutien informatique requis par l'Ordre;
- Approuvé les objectifs annuels de rendement du directeur général;
- Approuvé la *Politique sur les conditions de travail et la rémunération des cadres*;
- Approuvé le nouveau processus d'évaluation du rendement annuel du personnel de l'Ordre et fixé son entrée en vigueur au début de l'exercice financier 2020-2021;
- Fixé l'horaire de travail de la syndique à 21 heures par semaine;
- Adopté la *Politique sur le harcèlement psychologique ou sexuel et de traitement des plaintes de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec*;
- Retenu les services d'une firme externe pour offrir une formation sur le harcèlement psychologique et sexuel au personnel de l'Ordre, aux membres du CA ainsi qu'aux responsables de la gestion des plaintes;
- Défini la composition du comité de sélection de la syndique adjointe ou du syndic adjoint;
- Entériné la description du poste de syndique adjointe ou de syndic adjoint;
- Nommé M<sup>me</sup> Josée Arpin, H.D., au poste de syndique adjointe de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec;
- Retenu les services d'une firme pour agir à titre de consultant dans le projet de refonte du cadre de classement électronique de l'Ordre et la numérisation des dossiers des membres.

Au sujet de **l'exercice de la profession d'hygiéniste dentaire**, les membres du CA ont notamment :

- Défini le mandat, la composition et le fonctionnement du comité sur la prévention et le contrôle des infections et nommé les membres du comité;
- Donné son accord à la participation de l'Ordre à un projet de recherche sur la détresse éthique de professionnels de la santé, sous la responsabilité de l'Université Laval, et consenti à octroyer le budget requis au partage des coûts entre les ordres participants au projet;
- Donné son appui aux démarches effectuées par un cégep visant l'obtention du programme de techniques d'hygiène dentaire;



- Approuvé une nouvelle proposition d'organisation du congrès de l'Ordre en vue du congrès 2020 et adopté le titre du congrès;
- Déterminé les dates de la tenue du congrès 2020;
- Résolu de ne plus appliquer les mécanismes de contrôle de la *Politique de formation continue obligatoire* sous la responsabilité du secrétariat général et de confier la vérification des dossiers de formation continue au comité d'inspection professionnelle, pour les membres faisant l'objet d'une inspection professionnelle, et ce, jusqu'à l'entrée en vigueur d'une nouvelle politique de formation continue obligatoire;
- Recommandé une hygiéniste dentaire à la Commission de l'agrément dentaire du Canada en vue des visites d'agrément à se tenir dans des cégeps du Québec en 2020.

Au sujet de la **planification stratégique 2017-2021**, les membres du CA ont notamment :

- Assuré le suivi du plan d'action stratégique 2019-2020;
- Adopté le plan d'action stratégique 2020-2021;
- Retenu les services d'une firme de consultants pour l'accompagner dans la définition du prochain plan stratégique de l'Ordre.

Au sujet des **communications**, le Conseil a :

- Approuvé le nom du nouveau microsite de l'Ordre destiné à informer le public en matière de santé buccodentaire et de soins buccodentaires préventifs, de même que sur la profession d'hygiéniste dentaire;
- Entériné le devis pour l'appel d'offres visant la refonte du site Web de l'Ordre;
- Décerné une Bourse Méritas à quatre étudiantes en techniques d'hygiène dentaire;
- Modifié les critères d'attribution de la Bourse Méritas;
- Adopté le règlement d'un concours destiné aux étudiantes et aux étudiants en techniques d'hygiène dentaire et en ont sélectionné les lauréates et lauréats;
- Retenu les services de deux firmes pour la refonte du site Web de l'Ordre, une pour la section accessible au public et une autre pour le développement d'un portail exclusif aux membres;
- Approuvé le plan de communication annuel 2020-2021;
- Accordé une commandite pour un projet de santé dentaire publique mené auprès d'une population itinérante;
- Approuvé un projet collaboratif avec l'Ordre professionnel des diététistes du Québec visant la reconnaissance des municipalités en matière de promotion de la santé.

## 2.3 Orientations stratégiques

En novembre 2017, le Conseil d'administration adoptait son plan stratégique pour la période 2017-2020. En septembre 2018, le Conseil décidait d'allonger la période couverte par le plan stratégique pour qu'il se termine plutôt en 2021. Ce changement permettrait à l'Ordre de réaliser tous les projets qu'il a planifiés en sus des nouvelles obligations que lui imposait la plus récente réforme du *Code des professions* entrée en vigueur en juin 2017.

Les réalisations présentées dans cette section couvrent le deuxième plan d'action visant la mise en œuvre du plan stratégique 2017-2021. Celui-ci peut être consulté sur le site Web de l'Ordre : [www.ohdq.com](http://www.ohdq.com).

### Enjeu 1 — Développer le champ d'exercice des hygiénistes dentaires

En juin 2019, la ministre de la Justice, Me Sonia Lebel, déposait le projet de loi no 29 (*Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions notamment dans le domaine buccodentaire et celui des sciences appliquées*) qui redéfinissait, entre autres, le champ d'exercice des hygiénistes dentaires et leur attribuait une série d'activités réservées.

Le dépôt de ce projet de loi a été précédé de multiples activités de l'Ordre visant à informer le public et le gouvernement quant à l'importance d'une meilleure accessibilité aux soins buccodentaires préventifs pour la santé de la population et l'économie du Québec. Parmi les actions mises en œuvre par l'Ordre, on trouve :

- Une campagne médiatique sur les réseaux sociaux incluant la diffusion de vidéos présentant les bénéfices d'une plus grande accessibilité aux soins buccodentaires préventifs pour le Québec;
- La finalisation d'une étude économique présentant les bénéfices d'un meilleur accès aux soins pour les finances personnelles des Québécoises et des Québécois ainsi que pour le gouvernement;
- De multiples rencontres de la présidente avec des ministres, députés et représentants d'organismes, d'ordres professionnels, d'associations professionnelles et de syndicats.

Les membres de l'Ordre ont également pu se tenir informés des développements dans ce dossier en participant à la tournée régionale de la présidente qui a été à la rencontre des hygiénistes dentaires dans l'ensemble des régions du Québec au printemps 2019.

En août 2019, l'Ordre participait aux audiences de la Commission des institutions sur le projet de loi no 29 en plus d'y déposer un mémoire intitulé [\*Pour une meilleure accessibilité aux soins buccodentaires préventifs. L'autonomie des hygiénistes dentaires, au bénéfice de la santé des Québécoises et des Québécois.\*](#) Ce dernier est disponible sur le site Web de l'Ordre. Les mois suivants, l'Ordre s'est mobilisé pour assurer le suivi de ce dossier, préparer et fournir la documentation nécessaire à son avancement de même qu'à répondre aux questions du gouvernement sur des aspects particuliers.

## Enjeu 2 — Promouvoir le rôle sociétal de l'hygiéniste dentaire

En plus du plan de communication lié au projet de loi no 29, l'Ordre a poursuivi la mise en œuvre de ses actions visant une meilleure information sur la prévention des maladies buccodentaires et la promotion de saines habitudes d'hygiène dentaire auprès de la population. Pendant l'exercice 2019-2020, les jeunes adultes étaient la cible de ce plan. En plus de diverses capsules d'information sur la page [Facebook de l'Ordre](#), un tout nouveau microsite [masantemonsourire.com](#) a été mis en ligne. Regorgeant d'information pertinente, ce site offre des conseils sur la santé buccodentaire, déboulonne des mythes et discute des tendances actuelles qui ont un impact sur la santé buccodentaire de ces jeunes.

## Enjeu 3 — Rendre l'organisation efficace et proactive

En ce qui a trait à l'optimisation des mécanismes de protection du public :

- L'Ordre a adopté un nouveau guide de procédures pour l'analyse des dossiers et la prise de décision du comité de révision, qui a la responsabilité de se pencher sur les demandes de révision d'une décision du syndic de ne pas porter plainte devant le conseil de discipline;
- La syndique de l'Ordre a également effectué une analyse comparative des pratiques de l'Ordre en matière de prévention de l'exercice illégal et de l'usurpation du titre, et ce, dans le but de déterminer si les mesures préventives mises en place par l'Ordre nécessitaient des améliorations;
- L'amélioration des processus de délivrance des permis et de l'étude des dossiers de reconnaissance de l'équivalence des diplômes et de la formation s'est également poursuivie tout au long de l'année.

En ce qui a trait à l'amélioration de la gouvernance de l'Ordre :

- Sur la base de travaux menés par les comités du Conseil d'administration (comité de gouvernance, comité d'audit et comité des ressources humaines), l'Ordre a adopté de nombreuses politiques et procédures encadrant ses activités et ses responsabilités sur les thèmes suivants :
  - o Les processus d'évaluation de la performance et du fonctionnement du Conseil d'administration;
  - o Les conditions de travail et la rémunération des membres du CA et de la présidence;
  - o Les conditions de travail et la rémunération des cadres et du personnel de l'Ordre;

- o La prévention du harcèlement psychologique et sexuel et le processus de traitement des plaintes;
- o Le processus d'évaluation du rendement annuel du personnel;
- o Les principes de gestion de l'avoir des membres accumulés au fil des années;
- o La nomination de l'auditeur indépendant;
- o La préparation et l'adoption du règlement interne du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie, qui est responsable de recevoir les plaintes concernant de possibles manquements déontologiques de la part de membres du CA dans l'exercice de leurs responsabilités.

En ce qui a trait à la gestion des ressources humaines, matérielles et informationnelles :

- L'Ordre a finalisé les embauches prévues dans son plan de réorganisation adopté dans les premiers mois de son plan stratégique en 2017, notamment par l'embauche de la nouvelle syndique adjointe;
- Les améliorations aux infrastructures technologiques de l'Ordre se sont poursuivies, notamment par la migration de l'utilisation de serveurs informatiques vers l'informatique, le lancement des travaux de développement d'un nouveau site Web et la mise en place d'un système de gestion électronique des paies;
- L'Ordre a confié le mandat à la firme KPMG d'analyser ses pratiques en matière de gestion de l'information, particulièrement en ce qui a trait à la gestion électronique des documents. L'ensemble du personnel de l'Ordre et la présidence ont contribué à cette analyse rigoureuse qui a permis à l'équipe de consultants de produire un rapport d'analyse détaillée et des propositions d'améliorations étudiés par le Conseil en 2020-2021.

## Enjeu 4 — Soutenir l'évolution de la profession d'hygiéniste dentaire

Pour cet enjeu, l'Ordre a mis l'accent sur le développement de moyens pour soutenir les hygiénistes dentaires en vue de l'appropriation des changements législatifs qui seront éventuellement en vigueur à la suite de l'adoption du projet de loi no 29. Entre autres, l'Ordre a commencé à définir de nouvelles normes de tenue des cabinets et des dossiers en prévision d'une autonomie accrue des hygiénistes dentaires et de la possibilité d'exercer de manière indépendante. La rédaction d'articles dans *L'Explorateur*, la préparation du congrès 2020 de même que la planification d'activités de formation continue en lien avec le projet de loi no 29 ont également fait l'objet de travaux tout au long de l'année.

Il est à noter que d'autres dossiers ont fait l'objet de travaux en cours d'année et devront se poursuivre dans les mois à venir :

- La révision de la politique de formation continue obligatoire;
- La révision des normes sur la prévention et le contrôle des infections pour lequel l'Ordre a formé un tout nouveau comité permanent qui a débuté ses activités à l'automne 2019.

## 2.4 Politiques et pratiques de gouvernance

Titre	Date d'adoption	Dernière révision
Politique de gouvernance	25 mai 2018	15 mars 2019
Politique sur les règles régissant la tenue des AGA des membres de l'OHDQ	14 sept. 2018	24 mai 2019
Principes éthiques et code de déontologie des membres du Conseil d'administration, des membres des comités et du personnel de l'Ordre	15 mars 2019	27 mars 2019
Politique sur la nomination de l'auditeur externe de l'OHDQ	14 juin 2019	-
Politique sur la rémunération et le remboursement des dépenses des membres du Conseil d'administration et de la présidente ou du président de l'OHDQ	14 juin 2019	6 sept. 2019
Politique sur les conditions de travail et la rémunération des responsables, des professionnelles et professionnels et du personnel de soutien administratif de l'OHDQ	6 sept. 2019	-
Politique sur les conditions de travail et la rémunération des cadres de l'OHDQ	8 nov. 2019	-
Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel et de traitement des plaintes de l'OHDQ	31 janv. 2020	-
Politique de gestion de l'avoir des membres	31 janv. 2020	-
Guide d'évaluation du rendement du directeur général et secrétaire	26 mai 2017	8 fév. 2019
Programme d'appréciation du rendement du personnel de l'OHDQ	8 nov. 2019	-

## 2.5 Élections au sein du Conseil d'administration

L'Ordre n'a pas tenu d'élection au cours de l'exercice financier 2019-2020.

## 2.6 Formation des administratrices et des administrateurs relative à leurs fonctions

Au 31 mars 2020, le bilan de la formation suivie par les membres du Conseil d'administration est le suivant.

	Formation terminée	Formation à compléter
Rôles et responsabilités d'un administrateur d'un ordre professionnel	15	0
Enjeux de gouvernance et d'éthique au sein des ordres professionnels	15	0
Enjeux d'égalité entre les hommes et les femmes en conseil d'administration	15	0
Enjeux de gestion de la diversité ethnoculturelle au sein des ordres professionnels	15	0

Sept membres du CA, incluant la présidente, ont également participé au congrès du Conseil interprofessionnel du Québec tenu les 12 et 13 septembre 2019.

# ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE

## 2.7 Application des normes d'éthique et de déontologie aux administratrices et administrateurs de l'Ordre

### Code d'éthique et de déontologie des administratrices et administrateurs de l'Ordre

Le document [Principes éthiques et code de déontologie des membres du Conseil d'administration, des membres des comités et du personnel de l'Ordre](#), adopté par le Conseil d'administration le 15 mars 2019 et révisé le 27 mars 2019, peut être consulté en se rendant sur le site Web de l'Ordre.

### Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie

Le comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie, formé en vertu du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie des administrateurs du Conseil d'administration d'un ordre professionnel*, a pour mandat d'examiner toute information reçue relativement à un manquement aux normes d'éthique et de déontologie par un membre du Conseil d'administration et de faire enquête.

Au cours de l'exercice, le comité a tenu trois séances de travail. Ses réalisations sont décrites dans les prochaines sections.

### COMPOSITION DU COMITÉ

Nom	Date de nomination	Statut	Durée du mandat
<b>M. Denis Bureau</b> , CPA, CGA	1 <sup>er</sup> février 2019	Personne dont le nom figure sur la liste à partir de laquelle sont nommés les administratrices et administrateurs par l'Office et qui n'est pas une administratrice ou un administrateur de l'Ordre	3 ans
<b>M<sup>me</sup> Sylvie de Grandmont</b> , H.D., B. Sc. (HD)	1 <sup>er</sup> février 2019	Ancienne administratrice ou ancien administrateur de l'Ordre	3 ans
<b>M<sup>me</sup> Diane Lachapelle</b> , H.D., B. Sc. (HD), M. Sc. (diététique)	1 <sup>er</sup> février 2019	Membre de l'Ordre ayant une expérience, une expertise, une sensibilisation ou un intérêt marqué en matière de déontologie et d'éthique et qui n'est pas administratrice ou administrateur de l'Ordre ni une employée ou un employé de l'Ordre ou une personne liée à ceux-ci	3 ans

### SECRÉTARIAT DU COMITÉ

- M<sup>e</sup> Geneviève Roy, LL. B.

### Règlement intérieur du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie

Conformément au 7<sup>e</sup> alinéa de l'article 32 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie des administrateurs du Conseil d'administration d'un ordre professionnel*, le comité s'est doté d'un règlement intérieur, lequel a été adopté en date du 20 janvier 2020.

Ce [règlement intérieur](#) est rendu public, notamment sur le site Internet de l'Ordre.

### **Activité relative à l'application du code d'éthique et de déontologie des administratrices et administrateurs**

Aucune activité relative à l'application du code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil d'administration de l'Ordre n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune activité n'est à signaler au cours de l'exercice.

### **Activités de formation suivies par les membres du comité**

Les membres du comité ont suivi une formation animée par le directeur général et secrétaire de l'Ordre ainsi que le secrétaire adjoint et conseiller juridique de l'Ordre relativement à leurs fonctions et portant sur les documents suivants :

- *Politique de gouvernance de l'Ordre;*
- *Principes éthiques et code de déontologie des membres du Conseil d'administration, des membres des comités et du personnel de l'OHDQ;*
- *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie des administrateurs du Conseil d'administration d'un ordre professionnel.*

Deux des trois membres du comité ont également participé au congrès du Conseil interprofessionnel du Québec tenu les 12 et 13 septembre 2019.

## **2.8 Normes d'éthique et de déontologie des membres des comités**

Aucune enquête n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune enquête n'a été ouverte au cours de l'exercice au regard de manquements aux normes d'éthique et de déontologie des membres des comités formés par le Conseil d'administration.

# ACTIVITÉS DES COMITÉS FORMÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

## 2.9 Comités de gestion formés par le Conseil d'administration

### 2.9.1 Comité de gouvernance

Le comité de gouvernance de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec a pour mandat d'assister et de conseiller le CA de l'Ordre. À cette fin, il formule des recommandations en vue de l'adoption et de l'application d'un ensemble de processus de gouvernance qui respectent les obligations légales de l'Ordre de même que les meilleures pratiques et les tendances actuelles en matière de saine gouvernance dans les organismes comparables, et ce, dans le respect des principes de responsabilité, d'intégrité, d'équité et de transparence.

Pour obtenir le mandat détaillé, consulter la [Politique de gouvernance](#).

#### Activités du comité de gouvernance

Le comité de gouvernance a tenu dix séances. Parmi ses travaux, on compte les principales réalisations suivantes :

- La révision des pratiques de l'Ordre en matière d'évaluation de sa gouvernance et la préparation des questionnaires et des procédures utiles à cette fin :
  - o Évaluation des séances du CA (terminé);
  - o Évaluation annuelle du CA (terminé) et de ses comités (en cours);
  - o Autoévaluation des membres du CA (terminé);
  - o Évaluation annuelle de la *Politique de gouvernance* (terminé);
- Le suivi de l'évaluation annuelle 2018-2019 de la performance du CA et de l'autoévaluation des membres du CA;
- L'analyse des *Lignes directrices en matière de gouvernance de l'Office des professions du Québec* et la préparation d'un plan de travail sur les améliorations à apporter aux pratiques de l'Ordre en vue d'en faire la recommandation au CA;
- Le suivi de la mise en application du document *Principes éthiques et code de déontologie des membres du Conseil d'administration, des membres des comités et du personnel de l'OHDQ*;
- La préparation d'une procédure de traitement des dossiers transmis au CA par le comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie (en cours);
- Le suivi du plan de formation des administratrices et des administrateurs de l'Ordre pour l'exercice 2019-2020 et la préparation d'une recommandation au CA relative à celui de l'exercice 2020-2021;

- La recommandation d'un calendrier d'activités précisant le contenu des ordres du jour des séances du CA;
- La recommandation de modifier la *Politique sur les règles régissant la tenue des AGA des membres de l'OHDQ* pour permettre aux non-membres d'y assister;
- La préparation d'un document de référence en soutien à la réflexion du CA quant à sa prise de décision relative au mode d'élection à la présidence en vue de l'élection à être tenue en 2020;
- La préparation et la recommandation au CA d'une politique révisée sur la rémunération et le remboursement des dépenses des membres du Conseil d'administration et de la présidente ou du président;
- Le suivi d'un mandat confié à une firme externe au sujet du volet du projet de politique portant sur la rémunération et des autres conditions pour la présidence de l'Ordre;
- La préparation d'une réponse à la consultation du CIQ sur le processus d'enquête des bureaux des syndicats des ordres professionnels;
- La vigie des changements législatifs anticipés dans d'autres provinces canadiennes relatifs à l'encadrement des professions.

De plus, le comité de gouvernance a eu à traiter un dossier relatif à une situation potentielle d'incompatibilité de fonction pour un administrateur élu ayant été sollicité pour participer à un comité particulier auquel contribuait également l'Ordre. Le comité de gouvernance a déterminé que le devoir de loyauté de l'administrateur pouvait être mis en jeu et il a recommandé à l'administrateur de retirer sa candidature pour ce comité.

#### COMPOSITION DU COMITÉ

- **M<sup>me</sup> Diane Duval**, H.D., présidente de l'Ordre
- **M<sup>me</sup> Kim Farrell**, H.D., administratrice élue
- **M. Jacques Gauthier**, erg., M.A.P., ASC, directeur général et secrétaire de l'Ordre, secrétaire du comité
- **M. Jean-François Lortie**, H.D., vice-président, administrateur élu
- **M<sup>me</sup> Renée Verville**, M.A.P., administratrice nommée, présidente du comité

### 2.9.2 Comité d'audit

Le comité d'audit est chargé d'aider le CA à s'acquitter de ses obligations et responsabilités de surveillance relatives à la qualité et à l'intégrité de l'information financière. Le comité d'audit relève du CA auprès duquel il a un pouvoir de recommandation.

Le comité d'audit s'intéresse principalement à l'intégrité de l'information financière, aux activités d'audit externe, aux contrôles internes, à la gestion des risques et à la sécurité de l'information.

Pour obtenir le mandat détaillé, consulter la [Politique de gouvernance](#).

## Activités du comité d'audit

Le comité d'audit a tenu six séances de travail. Parmi ses travaux, on compte les principales réalisations suivantes :

- Le suivi régulier des états financiers et des placements de l'Ordre;
- La révision de la politique sur la nomination de l'auditeur indépendant;
- Le suivi du calendrier de l'audit des états financiers 2018-2019;
- L'étude et la recommandation au CA des états financiers 2018-2019 audités;
- La recommandation au CA de l'auditeur indépendant pour l'audit des états financiers 2019-2020, en prévision de l'assemblée générale annuelle 2019;
- L'étude et la recommandation au CA du projet provisoire de budget pour l'exercice 2020-2021 et du montant de la cotisation annuelle pour ce même exercice financier;
- L'étude et la recommandation au CA du projet de budget définitif pour l'exercice financier 2020-2021;
- La préparation et la recommandation au CA d'une politique de gestion de l'avoir des membres;
- La recommandation de l'augmentation des échelles salariales du personnel de l'Ordre pour l'année 2020-2021;
- L'analyse des offres de services pour le projet de l'Ordre de se doter d'une politique de gestion des risques en vue d'une recommandation au CA;
- Le suivi des différentes couvertures d'assurance de l'Ordre;
- Le suivi des démarches effectuées par le personnel de l'Ordre au regard du dossier de la fuite de renseignements personnels chez Desjardins et de ses impacts pour l'Ordre.

## COMPOSITION DU COMITÉ

- **M<sup>me</sup> Diane Duval**, H.D., présidente de l'Ordre
- **M. Jacques Gauthier**, erg., M.A.P., ASC, directeur général et secrétaire de l'Ordre, secrétaire du comité
- **M<sup>me</sup> Stéphanie Ritchie**, H.D., administratrice élue, trésorière, présidente du comité
- **M. André Roy**, administrateur nommé

Invité permanent :

- **M. Walter Barbosa**, responsable des ressources financières et matérielles

### 2.9.3 Comité des ressources humaines

Le comité des ressources humaines a pour mandat d'assister le CA de l'Ordre en ce qui a trait à la mise en place de pratiques, de politiques et de normes afin d'assurer une gestion des ressources humaines efficace et mobilisatrice.

Pour obtenir le mandat détaillé, consulter la [Politique de gouvernance](#).

## Activités du comité des ressources humaines

Le comité des ressources humaines a tenu six séances. Parmi ses travaux, on compte les principales réalisations suivantes :

- La conduite du processus d'évaluation annuelle du directeur général et secrétaire et son suivi;
- La préparation et la recommandation au CA d'une politique sur la rémunération et les conditions de travail du personnel;
- La préparation et la recommandation au CA d'une politique sur la rémunération et les conditions de travail des cadres;
- La préparation et la recommandation au CA d'une politique de prévention du harcèlement psychologique et sexuel et du processus de gestion des plaintes;
- La préparation et la recommandation au CA d'un nouveau processus d'évaluation du rendement annuel du personnel;
- Le suivi de la situation des ressources humaines de l'Ordre;
- Le suivi du programme d'assurances collectives du personnel de l'Ordre;
- Le suivi de la conformité des bulletins de paie produits par l'Ordre;
- Le projet proposé par le directeur général et secrétaire de procéder à l'évaluation ergonomique préventive des postes de travail du personnel.

## COMPOSITION DU COMITÉ

- **M<sup>me</sup> Diane Duval**, H.D., présidente de l'Ordre
- **M. Jacques Gauthier**, erg., M.A.P., ASC, directeur général et secrétaire de l'Ordre, secrétaire du comité
- **M. Jean-François Lortie**, H.D., administrateur, vice-président, président du comité
- **M<sup>me</sup> Renée Verville**, M.A.P., administratrice nommée



# DIRECTION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT

## 2.10 Directeur général et secrétaire de l'Ordre



### Mot du directeur général et secrétaire

L'année 2019-2020 s'est inscrite dans la continuité de l'année précédente par la mise en œuvre d'importantes transformations organisationnelles touchant l'ensemble des responsabilités de l'Ordre, dont sa gouvernance, sa réglementation, ses activités de protection du public, le développement de ses membres et de la profession, sa gestion et ses communications.

L'équipe de la permanence fut mise à profit dans tous ces dossiers, en soutien au Conseil d'administration, à ses comités et à la présidente de l'Ordre, de même que par les travaux et dossiers qui relèvent de ses propres responsabilités. Afin d'éviter les répétitions, les lecteurs et lectrices sont invités à consulter la section **2.3 Orientations stratégiques** du rapport annuel afin de prendre connaissance des principales réalisations de l'Ordre auxquelles a grandement contribué le personnel du siège social. Les sections 3 et suivantes du rapport annuel témoignent également du dévouement et de la qualité du travail de la permanence dans l'acquittement de ses responsabilités de protection du public de même que dans les domaines des communications et de la gestion financière de l'Ordre.

Les prochains paragraphes offrent un aperçu des autres activités réalisées en cours d'année qui méritent une attention particulière.

### Autres activités et réalisations de la direction générale et du secrétariat

#### Importante réforme des pratiques internes de gestion des ressources humaines

La section du rapport annuel sur la gouvernance démontre que l'Ordre a modifié substantiellement ses pratiques de gestion des ressources humaines au cours de la dernière année. Tout au long de ces travaux, le personnel a contribué aux divers projets par sa participation à de multiples consultations sur les politiques en chantier. Cette rétroaction s'est avérée essentielle au succès de ces dossiers. De nombreuses activités de formation ont également été offertes au

personnel, tant sur les nouvelles politiques adoptées et leurs mécanismes d'application, que sur le développement de leurs habiletés à maîtriser les logiciels essentiels à leur travail et les outils de collaboration.

#### Groupe de travail du ministère de la Santé et des Services sociaux sur les boissons sucrées

Des représentantes de l'Ordre (la responsable du développement de la profession et la responsable de l'inspection et de la pratique professionnelle) ont participé au groupe de travail du MSSS sur les boissons sucrées. L'objectif général du groupe est de contribuer au développement d'une stratégie de promotion de la santé destinée aux enfants. Il vise à favoriser une meilleure santé buccodentaire pour cette population, notamment par la réduction de l'usage de boissons sucrées. Les travaux du groupe se poursuivront en 2020-2021.

#### Groupe de travail Expertise « Programme pour une maternité sans danger – Hygiénistes dentaires/Assistants dentaires » du Réseau de santé publique en santé au travail du ministère de la Santé et des Services sociaux

Une représentante de l'Ordre (la responsable de l'inspection et de la pratique professionnelle) a participé aux travaux de ce groupe qui a pour objectif d'harmoniser les recommandations émises à l'égard des hygiénistes dentaires et des assistantes dentaires dans le cadre de ce programme préventif qui vise le maintien en emploi sans danger de la travailleuse enceinte ou qui allaite. Les travaux de ce groupe se sont conclus au cours de l'exercice 2019-2020.

#### Comité consultatif sur la stérilisation externe des instruments du MSSS

Une représentante de l'Ordre (la responsable de l'inspection et de la pratique professionnelle) a participé aux travaux de ce groupe qui avait pour objectif de produire un protocole écrit qui assurera la standardisation de la stérilisation pour l'ensemble des activités en santé dentaire en milieu scolaire et en CHSLD. Les travaux du groupe se poursuivront en 2020-2021.

#### Conseil interprofessionnel du Québec

Plusieurs membres du personnel de l'Ordre participent aux forums et groupes de travail du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) :

- Le forum des directions générales;
- Le forum de l'admission;
- Le forum des syndicats;
- Le forum de l'inspection professionnelle;
- Le forum des conseillers juridiques;
- Le forum des secrétaires de conseil de discipline;
- Le groupe de travail sur le règlement intérieur des comités d'enquête à l'éthique et à la déontologie;
- Le groupe de travail sur le traitement réglementaire.



## Office des professions du Québec

La responsable de l'inspection et de la pratique professionnelle participe au groupe de travail de l'Office des professions du Québec sur l'inspection professionnelle. Ce groupe a pour but de développer et de proposer des lignes directrices thématiques traitant de gouvernance et de mise en œuvre du processus de reddition de comptes et de réglementation de l'inspection professionnelle, réunies dans un Guide des bonnes pratiques en inspection professionnelle. Les travaux entrepris en 2019-2020 se poursuivront lors de la prochaine année.



### Fédération des organismes de réglementation en hygiène dentaire du Canada

L'Ordre est membre de la Fédération des organismes de réglementation en hygiène dentaire du Canada et, à ce titre, détient un siège d'administrateur à son conseil d'administration. La mission de la Fédération consiste à assumer la direction nationale de la réglementation en hygiène dentaire visant à protéger le public.

Le directeur général et secrétaire a participé à deux réunions de la Fédération au cours de l'exercice 2019-2020, à Montréal et à Toronto. Au cours de ces séances, la Fédération a assuré la mise en place de son projet de développement d'un référentiel national de compétences d'admission à la profession d'hygiéniste dentaire, poursuivi ses travaux visant la mise en place d'un nouveau volet clinique à l'examen national d'entrée à la profession et mis en œuvre son plan d'action visant la fusion de la Fédération et du Bureau de certification nationale en hygiène dentaire. De plus, les ordres professionnels ont échangé sur leurs dossiers provinciaux et sur des enjeux provinciaux et nationaux liés à l'exercice de la profession. [www.fdhrc.ca/wp/fr/](http://www.fdhrc.ca/wp/fr/)



### Commission de l'agrément dentaire du Canada

L'Ordre continue d'appuyer la mission et les activités de la Commission de l'agrément dentaire du Canada. En plus de contribuer à son financement, il participe à la rencontre annuelle du comité d'hygiène dentaire de la Commission, à titre d'observateur.

## SERTIH

Service d'évaluation des risques  
de transmission d'infections hématogènes

### Service d'évaluation des risques de transmission d'infections hématogènes

Le Service d'évaluation des risques de transmission d'infections hématogènes (SERTIH) de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) s'adresse aux personnes professionnelles ou étudiantes de la santé du Québec qui sont porteuses d'une infection transmissible par le sang et qui posent des actes à risque de transmission. Le service leur permet d'obtenir une évaluation du risque de transmission de leur infection à des patientes ou patients dans le cadre de leur pratique ou de leur stage.

Désignée par le CA, la responsable de l'inspection et de la pratique professionnelle agit à titre de représentante de l'Ordre au comité directeur du SERTIH. Elle assure un soutien continu aux membres de l'Ordre concernés et voit à ce que l'ensemble des membres soient tenus informés quant aux risques de transmission d'infections hématogènes et de toute évolution des normes et des pratiques à cet égard.

### Et finalement, l'adaptation de l'Ordre à la pandémie de COVID-19

En toute fin d'exercice financier, l'Ordre a été confronté au défi de s'adapter rapidement aux directives de santé publique du gouvernement du Québec relatives aux mesures de protection à mettre en place en raison de la pandémie de COVID-19.

L'équipe de la permanence de l'Ordre a démontré une impressionnante capacité d'adaptation pour passer du travail en bureau au télétravail. En deux jours à peine, l'ensemble du personnel était fonctionnel à domicile pour assurer la continuité des activités courantes de l'Ordre. Chacun et chacune a mis l'épaule à la roue pour modifier ses processus en conséquence de ce nouveau mode de travail afin que les membres et le public puissent continuer d'interagir avec l'Ordre le plus aisément possible, et ce, en toute fin de période de réinscription au Tableau des membres! À cet effet, je me dois de souligner le travail remarquable du responsable des ressources financières et matérielles qui a su gérer de main de maître ce changement rapide pour s'assurer que tout le personnel avait le matériel et les fonctionnalités requis par leurs fonctions. Merci, Walter! Chapeau également à l'équipe responsable de l'inscription au Tableau qui a su gérer un volume de communication hautement augmenté durant cette période. Merci, Nancy, Liliane et Marc-Antoine!

Le soutien aux hygiénistes dentaires dans ce contexte de pandémie s'est également avéré un défi majeur durant les deux dernières semaines de l'année. Étant donné la cessation de tous les soins buccodentaires, à l'exception des traitements d'urgence, la grande majorité des hygiénistes dentaires

s'est retrouvée soudainement sans emploi, avec beaucoup de questions concernant leur pratique et l'éventuelle reprise des soins buccodentaires préventifs. Rapidement, l'Ordre s'est affairé à préparer un plan d'action pour soutenir ses membres face aux grands défis qui se présentaient. La collaboration de l'Ordre à diverses tables de travail du secteur buccodentaire a également mobilisé grandement la permanence durant ces deux semaines. Ce travail n'aurait pu s'accomplir sans le dévouement de la responsable du développement de la profession et de la responsable de l'inspection et de la pratique professionnelle qui n'ont pas compté leurs heures au service des membres et du public. Merci, Susan et Agathe!

Comme on peut s'en douter, cette période intense en activités a nécessité de fréquentes communications avec les membres de l'Ordre et le public pour les informer en temps opportun de tout développement pertinent à leur situation, et ce, à toute heure du jour! Merci, Liliane, Myriam, Sophie (en direct de l'Espagne!) et Joëlle (en relève de la gestion du site Web) pour votre grande flexibilité!

Évidemment, il a fallu modifier rapidement le cours habituel des activités de l'Ordre en raison de ce contexte. Plusieurs de nos activités ont d'ailleurs dû être annulées ou reportées. Merci à toute l'équipe de l'inspection professionnelle (Agathe, Joëlle, JINETTE, Manon et Carolle), de la formation continue (Monique et Nadine), du bureau du syndic (Julie et Josée), des ressources financières et matérielles (Walter et Olga), de l'admission et de la délivrance des permis (Nadine, Monique, Marc-Antoine, Nancy et Maryse) et du bureau de la présidence et des communications (Sophie et Myriam) pour votre capacité de réaction et d'adaptation.

Un merci tout spécial à l'adjointe à la direction générale par intérim, Orlina, qui a su s'adapter à ses nouvelles fonctions dans un contexte bien particulier!

Un grand merci également à la présidente de l'Ordre qui fut une collaboratrice de tous les instants durant ces premières semaines de pandémie des plus mouvementées.

En conclusion, je me dois de souligner l'important travail accompli tout au long de l'année par l'équipe de la permanence, la présidente, les membres du CA et des différents comités de l'Ordre dont l'ampleur du dévouement témoigne des importantes réalisations de l'année 2019-2020. Je suis heureux d'avoir pu compter sur leur appui soutenu. Je les en remercie très sincèrement.



Le directeur général et secrétaire,  
**Jacques Gauthier**, erg., M.A.P., ASC

## Entrée en fonction et rémunération du directeur général et secrétaire

Date d'entrée en fonction et rémunération du directeur général et secrétaire : le directeur général et secrétaire est entré en fonction le 12 juin 2017.

Sa rémunération globale pour l'exercice financier 2019-2020 est de 135 070 \$.

Cette rémunération comprend le salaire, la contribution RÉER de l'employeur, la contribution de l'employeur à l'assurance collective, la portion de l'employeur versée à la Régie des rentes du Québec et au Régime d'assurance parental du Québec. Cette rémunération comprend aussi le paiement de la cotisation annuelle à l'Ordre des ergothérapeutes du Québec (qui inclut la cotisation à l'Office des professions et le coût de l'assurance responsabilité professionnelle).

## 2.11 Ressources humaines

Pour l'Ordre, le nombre d'heures travaillées par semaine pour un statut d'employé à temps complet est de 35 heures. L'Ordre compte un équivalent de 17,7 employés à temps complet.

## 2.12 Assemblée générale annuelle

Au cours de l'assemblée générale annuelle des membres tenue le 9 novembre 2019 à Montréal, les faits saillants du rapport annuel 2018-2019 de l'Ordre furent présentés. Les 85 membres réunis ont :

- o Donné leurs derniers commentaires sur le montant de la cotisation annuelle pour l'année 2020-2021 recommandé par le Conseil d'administration;
- o Approuvé la rémunération de la présidente en poste, du prochain président ou de la prochaine présidente, et des administratrices et des administrateurs élus pour l'exercice financier 2020-2021;
- o Nommé l'auditeur indépendant chargé de l'audit des livres et des comptes de l'Ordre au 31 mars 2020.

## 2.13 Assemblées générales extraordinaires

L'Ordre n'a tenu aucune assemblée générale extraordinaire en 2019-2020.

# PERSONNEL DE L'ORDRE DES HYGIÉNISTES DENTAIRES DU QUÉBEC

## DIRECTION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT

Jacques Gauthier, erg., M.A.P., ASC  
Directeur général et secrétaire

Me Marc-Antoine Bondu, LL.B, MBA  
Secrétaire adjoint et conseiller juridique

Nancy Vallée  
Adjointe administrative au secrétariat général  
et au Bureau du syndic

Agnès Neyret  
Adjointe administrative à la direction générale  
(départ en congé parental le 15 avril 2019)

Maryse Bédard  
Adjointe administrative à la direction générale par intérim  
(du 2 avril 2019 au 10 janvier 2020)

Orlina Ngoué  
Adjointe administrative à la direction générale par intérim  
(à partir du 12 février 2020)

## SOUTIEN ADMINISTRATIF À LA PRÉSIDENTE

Luc Quintal  
Adjoint administratif à la présidence et aux communications  
(jusqu'au 20 septembre 2019)

Myriam Baptiste  
Adjointe administrative à la présidence  
et aux communications  
(à partir du 16 décembre 2019)

## SERVICE DES COMMUNICATIONS

Sophie Lecavalier  
Responsable des communications

Julie Velasco, M.A.  
Chargée de projets en communication, contractuelle  
(jusqu'au 20 septembre 2019)

Luc Quintal  
Adjoint administratif à la présidence et aux communications  
(jusqu'au 20 septembre 2019)

Myriam Baptiste  
Adjointe administrative à la présidence  
et aux communications  
(à partir du 16 décembre 2019)

Liliane Mukendi Muswamba  
Réceptionniste et commis-secrétaire

## INSPECTION ET PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Agathe Bergeron, H.D.  
Responsable de l'inspection et de la pratique professionnelle

Carolle Bujold, H.D.  
Inspectrice

Manon L'Abbée, H.D.  
Inspectrice

Jinette Laparé  
Adjointe administrative à l'inspection professionnelle

Joëlle Masengu Mbanga, H.D.  
Adjointe administrative à l'inspection professionnelle

## DÉVELOPPEMENT DE LA PROFESSION

Susan Badanjak, H.D., M. Sc. (HD)  
Responsable du développement de la profession

## ADMISSION ET FORMATION CONTINUE

Dieuline Jean-Charles, H.D., B. Éd.  
Responsable de l'admission et de la formation continue  
(départ en congé parental le 20 septembre 2019)

Monique Delisle, H.D., M. Éd.  
Responsable de l'admission et de la formation continue  
par intérim  
(à partir du 21 août 2019)

Maryse Quesnel, H.D., B. Sc. (HD), CPEP  
Conseillère aux équivalences

Nadine Caron  
Adjointe administrative à l'admission  
et à la formation continue

## BUREAU DU SYNDIC

Julie Boudreau, H.D.  
Syndique

Josée Arpin, H.D.  
Syndique adjointe  
(depuis le 31 janvier 2020)

Nancy Vallée  
Adjointe administrative au secrétariat général et au Bureau  
du syndic

## RESSOURCES FINANCIÈRES ET MATÉRIELLES

Walter Barbosa  
Responsable des ressources financières et matérielles

Olga Milyaeva  
Adjointe administrative aux ressources financières et  
matérielles

**Activités du  
comité de la  
formation des  
hygiénistes  
dentaires**

**03**

En vertu du *Règlement sur le comité de la formation des hygiénistes dentaires* (le Règlement), un comité de la formation est institué au sein de l'Ordre. Ce comité consultatif a pour mandat d'examiner les questions relatives à la qualité de la formation des hygiénistes dentaires, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement collégial et du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec.

### 3.1 Réunions du comité de la formation

Au cours de l'année financière 2019-2020, le comité n'a tenu aucune séance, notamment en raison de l'absence prolongée de trois de ses membres et de l'impossibilité d'atteindre le quorum déterminé par le Règlement. Par conséquent, le comité n'a émis aucun avis ni formulé de recommandations particulières pour l'année financière en question.

### 3.2 Examen des programmes d'études

Aucun examen de la qualité de la formation offerte par un établissement d'enseignement n'était en suspens au 31 mars de l'exercice précédent et aucun n'a été effectué au cours de l'exercice.

### 3.3. Autres activités du comité

Pour les raisons mentionnées précédemment, le comité a été inactif au cours de l'exercice financier 2019-2020.

Toutefois, l'équipe de l'Ordre a poursuivi les travaux initiés l'année précédente par le comité, c'est-à-dire documenter la formation en éthique et en déontologie offerte aux étudiantes et étudiants du programme de techniques d'hygiène dentaire. L'Ordre a effectué une première analyse des questionnaires remplis par les neuf cégeps sur le sujet pour constater que des compléments d'information étaient requis, et ce, afin d'avoir un portrait complet de la situation. L'Ordre a donc transmis à chacun des cégeps un bilan préliminaire qui incluait les demandes de renseignements complémentaires personnalisés à chacun d'entre eux. Un bref entretien téléphonique a suivi la transmission des bilans pour s'assurer d'une compréhension mutuelle de l'information manquante. La fin des travaux d'analyse est prévue pour le prochain exercice financier.

## COMPOSITION DU COMITÉ

### Représentant l'Ordre :

- **M<sup>me</sup> Susan Badanjak, H.D., M. Sc. (HD)**

Responsable du développement de la profession, présidente du comité

- **M<sup>me</sup> Maryse Quesnel, H.D.**

Conseillère aux équivalences, représentante de l'Ordre

### Représentant la Fédération des cégeps :

- **M<sup>me</sup> Rachel Gravel**

Cégep Garneau, représentante de la Fédération des cégeps (jusqu'au 28 octobre 2019)

- **M. Yves Mc Nicoll**

Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne, représentant de la Fédération des cégeps

- **M. David Pilon**

Cégep de Saint-Hyacinthe, représentant de la Fédération des cégeps (à partir du 28 octobre 2019)

### Représentant le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur :


- **M<sup>me</sup> Stéphanie Charest**

Représentante du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

## SECRÉTARIAT DU COMITÉ

- **M. Jacques Gauthier, erg., M.A.P., ASC**

Directeur général et secrétaire de l'OHDQ



**Activités  
relatives à la  
reconnaissance  
des équivalences**

**04**

## 4.1 Reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme ou de la formation

Une candidate ou un candidat peut bénéficier d'une équivalence de diplôme ou de la formation, aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre, si elle ou il remplit les conditions prévues au *Règlement sur les équivalences de diplôme et de la formation pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec*.

Le Conseil d'administration de l'Ordre a délégué ce pouvoir discrétionnaire au comité d'admission qui est habilité à disposer de ces demandes d'équivalence.

### COMPOSITION DU COMITÉ

- **M<sup>me</sup> Monique Delisle, H.D., M. Éd.,**

Responsable de l'admission et de la formation continue, présidente du comité  
(à partir du 4 septembre 2019)

- **M<sup>me</sup> Anila Hasko, H.D., M. Éd.**

- **M<sup>me</sup> Dieuline Jean-Charles, H.D., B. Éd.,**

Responsable de l'admission et de la formation continue, présidente du comité  
(jusqu'au 3 septembre 2019)

- **M<sup>me</sup> Véronique S. Martin, H.D., B. Éd.**

- **M<sup>me</sup> Guylaine Vallée, H.D., B. Éd.**

### SECRÉTARIAT DU COMITÉ

- **M<sup>me</sup> Nadine Caron**

Adjointe administrative à l'admission et à la formation continue

Nombre de personnes concernées	Diplôme ou formation obtenus		
	au Québec	hors du Québec*	hors du Canada
Demandes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent (n'ayant fait l'objet d'aucune décision antérieurement)	0	0	11**
Demandes reçues au cours de l'exercice	1	4	33
Demandes ayant fait l'objet, au cours de l'exercice, d'une reconnaissance entière sans condition	0	0	3
Demandes ayant fait l'objet, au cours de l'exercice, d'une reconnaissance partielle	1	1	43
Demandes refusées au cours de l'exercice	0	0	0
Demandes pendantes au 31 mars de l'exercice (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision au 31 mars de l'exercice)	0	0	1

\* Mais au Canada

\*\*Les demandes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent ne concordent pas avec celles indiquées au rapport annuel 2018-2019, car l'interprétation de « décision pendante » a été révisée.

Nombre de personnes concernées par chacune des exigences complémentaires imposées	Diplôme ou formation obtenus		
	au Québec	hors du Québec*	hors du Canada
Un ou des cours	1	1	43
Une formation d'appoint (pouvant comprendre ou non un stage)	0	0	0
Un ou des stages	1	1	43
Un ou des examens	0	0	0
Autres exigences complémentaires	0	0	0

\* Mais au Canada



## 4.2 Reconnaissance de l'équivalence des autres conditions et modalités de la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste

L'Ordre n'a pas de règlement déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis.

## 4.3 Formation des personnes chargées d'élaborer ou d'appliquer des conditions de délivrance des permis ou des certificats de spécialiste

En application du cinquième paragraphe de l'article 62.0.1 du *Code des professions*, toute personne chargée par l'Ordre d'élaborer ou d'appliquer des conditions de délivrance de permis et de certificat de spécialiste doit suivre une formation sur l'évaluation des qualifications professionnelles, sur l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi qu'une formation en gestion de la diversité ethnoculturelle.

Le tableau ci-après illustre le nombre de personnes concernées ayant suivi lesdites formations à la fin de l'exercice et celles qui doivent être formées.

Activité de formation suivie au cours de l'exercice ou antérieurement	Nombre de personnes	
	L'ayant suivie	ne l'ayant pas suivie
Évaluation des qualifications professionnelles	0	16
Égalité entre les femmes et les hommes	4	12
Gestion de la diversité ethnoculturelle	15	1

## 4.4 Actions menées par l'Ordre en vue de faciliter la reconnaissance de l'équivalence de diplôme, de la formation ainsi que, s'il y a lieu, des autres conditions et modalités de délivrance des permis et des certificats de spécialiste

L'Ordre a poursuivi ses démarches pour faciliter l'accès à la profession des candidates et candidats formés à l'étranger. Ainsi, une rencontre s'est tenue en janvier 2020 dans le but de trouver une solution pérenne à la formation *Attestation d'études collégiales en hygiène dentaire pour les dentistes formés à l'étranger*. Participaient à cette rencontre : le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, le Cégep de Saint-Hyacinthe, le Cégep de Maisonneuve, l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec. À ce jour, des pistes de solution, dont le financement, sont toujours en exploration.

Parallèlement, une refonte du processus d'évaluation des compétences a été entamée. Ce projet vise à évaluer plus justement les acquis et les besoins de formation des candidates et candidats aux équivalences des personnes désirant faire un retour à la pratique en hygiène dentaire après avoir cessé l'exercice pendant plus de cinq ans et des hygiénistes dentaires n'ayant pas exercé de fonctions cliniques auprès de la clientèle depuis plus de cinq ans. Le premier outil d'évaluation est en élaboration, il s'agit d'un questionnaire d'auto-évaluation des compétences.

De plus, des séances d'information sont offertes plusieurs fois par année aux dentistes formés à l'étranger souhaitant obtenir un permis d'hygiéniste dentaire. Il est à noter que ce groupe représente la grande majorité des demandes d'équivalence reçues par l'Ordre. Cette rencontre vise à distinguer clairement la profession de dentiste de celle d'hygiéniste dentaire, considérant que cette dernière est habituellement inexistante dans les pays d'origine de ces candidates et candidats. La séance permet aussi de clarifier le processus, d'apporter des précisions relatives aux documents admis pour l'étude du dossier, aux avenues possibles pour devenir hygiéniste dentaire au Québec, aux exigences sur le plan de la langue de travail au Québec, etc. Au cours de l'année, l'Ordre a offert trois séances d'information destinées à quarante personnes formées à l'étranger.

En 2018-2019, un cégep a offert une formation d'appoint adaptée aux dentistes formés à l'étranger. Vingt-quatre d'entre eux s'y sont inscrits et ont commencé en septembre 2018 ce programme d'une durée d'une année. Dix-huit ont complété la formation avec succès au mois d'août 2019.

**Activités  
relatives à la  
révision des  
décisions en  
matière de  
reconnaissance  
des équivalences**

**05**

Le comité de révision des équivalences a pour mandat de donner un avis sur la décision prise par le comité d'admission concernant les demandes d'équivalence de diplôme ou de la formation, lorsqu'une candidate ou un candidat insatisfait en demande la révision.

Aucune demande de révision d'une décision sur la reconnaissance d'une équivalence n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.

## **COMPOSITION DU COMITÉ**

- **M<sup>me</sup> Annie Deguire, H.D.**
- **M<sup>me</sup> Jocelyne Jouan, H.D.**
- **3 postes vacants**

## **SECRÉTARIAT DU COMITÉ**

- **M. Jacques Gauthier, erg., M.A.P., ASC,**  
Directeur général et secrétaire

**Activités  
relatives à  
l'assurance  
responsabilité  
professionnelle**

**06**

## 6.1 Assurance responsabilité professionnelle – tous les membres

Le *Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec* prévoit qu'il est obligatoire pour tous les membres de l'Ordre, sans exception, de souscrire au contrat du régime collectif d'assurance de la responsabilité professionnelle conclu par l'Ordre. Ce règlement ne prévoit aucun cas de dispense possible.

Moyen de garantie	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie	
		Par sinistre	Pour l'ensemble des sinistres
Assurance de la responsabilité professionnelle souscrite par l'Ordre (régime collectif)	6 712	1 million \$	1 million \$
Assurance de la responsabilité professionnelle souscrite par le membre (régime individuel)	0	s. o.	s. o.
Autre couverture	0	s. o.	s. o.
Cautionnement ou autre garantie	0	s. o.	s. o.
Dispenses (exemptions)	0		

## 6.2 Assurance responsabilité professionnelle – membres exerçant au sein d'une société

L'Ordre n'a pas de règlement autorisant ses membres à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée ou d'une société par actions constituée à cette fin.

## 6.3 Réclamations formulées contre les membres auprès de leur assureur

Tout membre doit informer son ordre professionnel de toute réclamation à l'égard de sa responsabilité professionnelle formulée à son encontre auprès de son assureur et de toute déclaration de sinistre qu'elle ou il formule auprès de son assureur à ce sujet.

	Nombre
Réclamations formulées contre les membres ou déclarations de sinistre formulées par les membres auprès de leur assureur à l'égard de leur responsabilité au cours de l'exercice	2
Membres concernés par ces réclamations	2

## 6.4 Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au comité d'inspection professionnelle ou au bureau du syndic

	Nombre
Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au comité d'inspection professionnelle	0
Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au bureau du syndic	0

## 6.5 Renseignements spécifiques au fonds d'assurance de l'Ordre

L'Ordre ne détient pas de fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle.



**Activités  
relatives à  
l'indemnisation**

**07**

L'Ordre n'autorise pas ses membres à détenir, dans l'exercice de leur profession, des sommes ou des biens, dont des avances d'honoraires, pour le compte de leurs clients et clientes ou d'autres personnes.

**Activités relatives  
aux normes  
professionnelles  
et au soutien à  
l'exercice de la  
profession**

**08**



## 8.1 Législation et réglementation de l'Ordre

### 8.1.1 Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec

L'Ordre a remplacé son règlement en matière de stages et de cours de perfectionnement, pour tenir compte des changements apportés à l'article 45.3 du *Code des professions*, en 2008.

Suivant une analyse comparative des règlements adoptés récemment par d'autres ordres professionnels, l'Ordre a élargi les cas pouvant entraîner l'imposition d'un stage ou d'un cours de perfectionnement. Ces cas incluent maintenant le membre qui, quoiqu'inscrit au Tableau de l'Ordre, a cessé sa pratique active pendant plus de cinq ans.

Le projet de ce règlement a fait l'objet d'une consultation des membres en application de l'article 95.3 du *Code des professions* et a été approuvé par l'Office des professions.

Le nouveau règlement est entré en vigueur le 26 mars 2020.

### 8.1.2 Règlement sur les activités professionnelles qui peuvent être exercées par des personnes autres que des hygiénistes dentaires

À l'heure actuelle, aucune activité n'est directement réservée aux hygiénistes dentaires. Toutefois, un projet de règlement a été rédigé afin de se préparer à l'impact de l'adoption éventuelle du projet de loi no 29 (*Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions notamment dans le domaine buccodentaire et celui des sciences appliquées*). Ce dernier attribuera vraisemblablement des activités réservées aux hygiénistes dentaires. Le projet de règlement vise à autoriser les étudiants et les stagiaires à exercer ces activités réservées dans le cadre de leur formation professionnelle.

Le projet de règlement a été transmis à l'Office des professions.

## 8.2 Normes, guides, standards de pratique ou lignes directrices relatifs à l'exercice de la profession

### 8.2.1 Révision des normes de prévention et de contrôle des infections

Afin de soutenir l'Ordre et ses membres dans la mise à jour continue des normes relatives à la prévention et au contrôle des infections (PCI) applicables à l'exercice de la profession d'hygiéniste dentaire, le Conseil d'administration de l'Ordre a décidé au printemps 2019 de constituer un comité permanent sur ce sujet.

Le mandat du comité sur la prévention et le contrôle des infections consiste à :

- Contribuer à la mise à jour continue des normes de PCI de l'Ordre;
- Assurer une veille des pratiques exemplaires et des données scientifiques applicables en la matière;
- Contribuer à l'offre de formation continue donnée par l'Ordre dans ce domaine;
- Contribuer à la mise en place d'outils et de publications destinés aux membres et au public;
- Émettre des avis à la demande du Conseil d'administration;
- Contribuer à l'analyse de documents ou projets gouvernementaux liés à la PCI [ministères, Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS), etc.].

## CONSTITUTION DU COMITÉ

- **M<sup>me</sup> Susan Badanjak, H.D., M. Sc. (HD)**  
Responsable du développement de la profession
- **M<sup>me</sup> Natacha Barbeau, H.D.**
- **M<sup>me</sup> Agathe Bergeron, H.D.**  
Responsable de l'inspection et de la pratique professionnelle
- **M<sup>me</sup> Anna Maria Cuzzolini, H.D.**
- **M<sup>me</sup> Amélie Laplante, H.D.**
- **M<sup>me</sup> Caroline Lavoie, H.D.**
- **M<sup>me</sup> Sonia Morissette, H.D.**

Le comité s'est réuni à quatre reprises à partir du 15 novembre 2019. Au cours de ces rencontres, le comité a :

- Consulté divers documents de référence, notamment de l'Association canadienne de normalisation, de l'Agence de la santé publique du Canada, de Prévention et contrôle des infections Canada, de l'INSPQ et du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), de même que des lignes directrices de plusieurs organismes canadiens du domaine buccodentaire;
- Planifié la mise à jour des normes de PCI et la production de divers outils pour les membres;
- Commenté des projets de publication de la Coalition des organismes communautaires québécois de lutte contre le sida (COCCQ-SIDA) et du MSSS pour le milieu scolaire et les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD);
- Préparé une ébauche de conférence pour le congrès de l'Ordre 2020.

### **8.2.2 Révision de la politique de formation continue obligatoire**

L'Ordre a déterminé qu'une révision de sa politique de formation continue obligatoire devait être réalisée dans le cadre de l'application du plan stratégique actuel qui se termine en mars 2021.

Au cours de l'année 2019-2020, sous la direction de la responsable du développement de la profession, la planification du projet de révision a été définie. Des recherches exhaustives ont été menées simultanément pour produire des chartes de comparaison des politiques et des règlements de formation continue obligatoire des autres ordres professionnels de la santé du Québec. Une deuxième recherche auprès des organismes de réglementation en hygiène dentaire du Canada a aussi été effectuée. Les données québécoises et canadiennes ont été analysées et synthétisées de façon préliminaire.

### **8.2.3 Définition de nouvelles normes de tenue des cabinets de consultation et de tenue des dossiers**

En prévision de l'adoption éventuelle du projet de loi no 29 (*Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions notamment dans le domaine buccodentaire et celui des sciences appliquées*), l'Ordre entend définir de nouvelles normes de tenue des cabinets de consultation et de tenue des dossiers. En effet, le contexte d'exercice de la profession d'hygiéniste dentaire sera modifié substantiellement une fois la nouvelle loi entrée en vigueur, notamment du fait que l'exercice autonome de la profession sera dorénavant permis.

## **« L'Ordre entend définir de nouvelles normes de tenue des cabinets de consultation et de tenue des dossiers. »**

Sous la direction de la responsable de l'inspection et de la pratique professionnelle, une collecte de données a été effectuée afin de rassembler plusieurs exemples de normes et de règlements des provinces canadiennes, de divers ordres, de même que plusieurs autres lois applicables à la tenue des cabinets. Un plan de travail a ainsi été établi et les priorités ont été ciblées. L'élaboration de normes et la mise à jour du règlement actuel sur la tenue des cabinets, effets et dossiers doivent se faire en parallèle. Ce projet nécessite un travail de collaboration avec le secrétaire adjoint et conseiller juridique de l'Ordre. Ainsi, les sessions de travail débutées en fin d'année 2019-2020 se poursuivront au courant du prochain exercice.

### **8.3 Avis ou prises de position adressés aux membres de l'Ordre à l'égard de l'exercice de la profession**

L'Ordre n'a pas diffusé d'avis ou de prises de position à l'attention de ses membres au cours de l'exercice 2019-2020.

### **8.4 Référentiel ou profil de compétences ou cadre de référence**

À titre de membre de la Fédération des organismes de réglementation en hygiène dentaire du Canada (FORHDC), l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec contribue au projet de mise à jour des Compétences canadiennes d'admission à la profession d'hygiéniste dentaire (CoCAPHD).

La FORHDC a pour objectif que ces compétences soient utilisées à l'échelle du Canada par diverses parties prenantes à plusieurs fins, notamment pour :

- Comparer les titres de compétences des hygiénistes dentaires, y compris à l'échelle internationale;
- Réglementer la profession d'hygiéniste dentaire au moment de l'admission ou de la réadmission à la profession, et pour les normes de la pratique;
- Déterminer les besoins en matière de formation pour le perfectionnement personnel, pour les évaluations du rendement et pour l'organisation.

Le directeur général et secrétaire de l'Ordre est membre du comité directeur de ce projet et agit à titre de directeur du projet pour la FORHDC.

Au cours de l'exercice 2019-2020, les principales activités réalisées pour ce projet sont :

- La sélection d'une firme de consultants pour piloter le projet;
- La sélection d'une experte de contenu en hygiène dentaire pour appuyer les travaux de la firme externe;
- L'approbation du devis méthodologique;
- La formation d'un comité de travail national composé d'hygiénistes dentaires de diverses provinces, avec une variété d'expertises professionnelles et d'années d'expérience dans le domaine;
- La première phase de validation du projet de référentiel de compétences par le comité de travail national.

La conclusion des travaux est prévue pour décembre 2020.

## **8.5 Autres activités de soutien à la pratique professionnelle des membres**

### **Soutien téléphonique**

L'Ordre offre un service de soutien téléphonique à ses membres et au public. Les membres du personnel de la permanence contribuent à ce soutien, selon leur secteur d'activités respectif.

### **Accès à la littérature scientifique pour les hygiénistes dentaires**

Au cours de l'exercice 2019-2020, l'Ordre a conclu sa participation à un projet-pilote, mené par des ordres du secteur de la santé et des services sociaux, visant un meilleur accès à la littérature scientifique pour leurs membres. Divisé en deux phases, ce projet donnait un accès temporaire à des bouquets de revues scientifiques ciblées pour chacune des professions participantes. Les difficultés technologiques, la faible participation des hygiénistes dentaires aux deux phases du projet, le nombre limité de revues scientifiques et les coûts importants anticipés pour pérenniser de tels accès ont amené l'Ordre à ne pas donner suite au projet. Cette décision fut d'ailleurs la même pour l'ensemble des ordres impliqués. D'autres avenues de solution devront être envisagées pour régler la problématique de l'accès à la littérature scientifique par les professionnels de la santé. Celle-ci demeure entière, particulièrement pour ceux qui exercent dans le secteur privé.

The background features a solid blue color with two thick, curved, light-blue brushstroke-like lines. One line starts from the left edge and curves downwards towards the center. The other line starts from the right edge and curves upwards towards the center, crossing over the first line.

**Activités  
relatives à  
l'inspection  
professionnelle**

**09**

En vertu du *Code des professions*, un comité d'inspection professionnelle doit être institué au sein de chaque ordre professionnel.

Le comité surveille l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre. Il procède notamment à l'inspection de leurs dossiers, livres, registres, médicaments, poisons, produits, substances, appareils et équipements relatifs à cet exercice ainsi qu'à la vérification des biens qui leur sont confiés par leurs clients ou une autre personne.

## 9.1 Personne nommée responsable de l'inspection professionnelle et inspecteurs et inspectrices

L'Ordre n'a pas prévu de nommer une personne responsable de l'inspection professionnelle, au sens du deuxième alinéa de l'article 90 du *Code des professions*.

	Nombre
Inspecteurs ou inspectrices à temps complet	2
Inspecteurs ou inspectrices à temps partiel	0

## 9.2 Résumé du programme de surveillance générale de l'exercice

Le programme de surveillance générale 2019-2020 a été adopté par le CA en mars 2019 et publié à l'intention des membres de l'Ordre dans le numéro 2 de *L'Explo+* de mars 2019 comme suit :

### I. MANDAT DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

- Surveiller l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre selon un programme de surveillance générale adopté par le Conseil d'administration;
- Mettre en application de façon uniforme ce programme de surveillance générale qui vise à contribuer au développement professionnel des membres de l'OHDQ.

### II. VALEURS ET OBJECTIFS DU COMITÉ

- La protection du public par le maintien d'un haut niveau d'éthique et de professionnalisme des membres de l'Ordre;
- Une approche humaine et valorisante par une méthodologie d'appréciation équitable, basée sur l'amélioration continue des pratiques propres aux membres.

### III. OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU PROGRAMME

- Assurer la protection du public par l'évaluation de la pratique des membres en application du programme de surveillance générale et l'inspection particulière sur la compétence, le cas échéant;
- Assurer le maintien de la compétence et de la qualité des activités professionnelles exercées par les membres;
- Favoriser chez les membres une bonne compréhension du rôle, des devoirs et des obligations d'une professionnelle ou d'un professionnel ainsi qu'une bonne maîtrise des lois et des règlements qui régissent sa profession;
- Offrir au membre visité des moyens de comprendre l'importance de son rôle et de sa compétence pour une meilleure protection du public.

### IV. OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DU PROGRAMME

- Appliquer le programme de surveillance générale de façon à ce que chaque membre fasse l'objet d'une inspection, tous les cinq ans;
- Mettre en place des outils permettant au membre l'autoappréciation de sa pratique et son développement professionnel;
- Effectuer la vérification professionnelle de tout membre dont le retour à la profession s'effectue après une absence de cinq ans ou plus, et ce, au cours de l'année qui suit son retour à la pratique;
- Suggérer aux membres des outils ou des programmes de formation continue et professionnelle visant à corriger les lacunes évaluées;
- Identifier les membres en difficulté et formuler des recommandations au Conseil d'administration, le cas échéant.

### V. CRITÈRES DE SÉLECTION DES MEMBRES À VISITER

- Détenir un permis de l'Ordre depuis plus de deux ans;
- Avoir reçu sa dernière visite de vérification professionnelle il y a cinq ans;
- Effectuer un retour à la profession après une absence de cinq ans ou plus.

### VI. MÉTHODE DE SÉLECTION DES MEMBRES

Par région, selon le code postal.

### 9.3 Inspections issues du programme de surveillance générale de l'exercice ou inspections dites régulières

Au cours de l'exercice 2019-2020, 670 visites d'inspection professionnelle ont été effectuées. Tous les membres visités ont reçu un questionnaire préparatoire et chacun de ces questionnaires a été retourné au comité d'inspection professionnelle. Un rapport de vérification a été acheminé à chacun et chacune de ces 670 membres visités.

	Nombre de membres concernés
Inspections individuelles pendantes au 31 mars de l'exercice précédent*	72
Formulaires ou questionnaires expédiés aux membres au cours de l'exercice	635
Formulaires ou questionnaires retournés au comité d'inspection professionnelle au cours de l'exercice	690
Visites individuelles réalisées au cours de l'exercice	670
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite des formulaires ou des questionnaires retournés au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	0
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite des visites individuelles réalisées au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	0
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite de la combinaison des deux types de méthodes d'inspection professionnelle précédents	716
Inspections individuelles pendantes au 31 mars de l'exercice	26

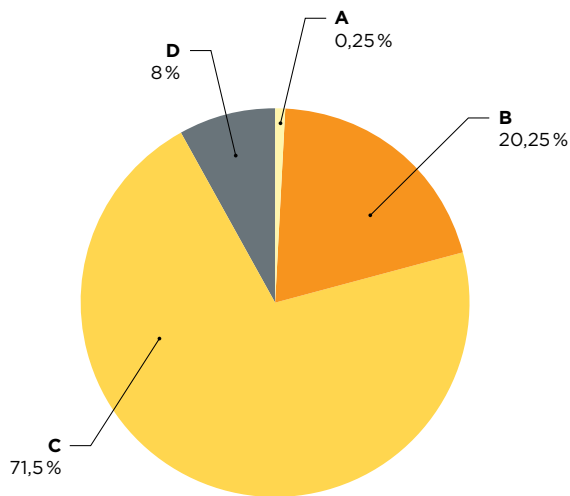
\* En raison d'un changement d'interprétation de la notion « d'inspection pendantes » d'un exercice financier à l'autre, les dossiers indiqués ici n'apparaissent pas dans le rapport annuel précédent.

### 9.4 Bilan des inspections professionnelles

Pour l'exercice 2019-2020, les résultats des 670 visites d'inspection professionnelles étaient les suivants :

Résultat obtenu	Détail	Nombre de membres	% des membres
A	<b>Assume pleinement son statut de professionnel</b> La protection du public, l'éthique professionnelle et le maintien des compétences sont observés et appliqués de façon exceptionnelle, en tout temps.	1	0,25 %
B	<b>Assume consciencieusement son statut de professionnel</b> La protection du public, l'éthique professionnelle et le maintien des compétences sont observés et appliqués de façon remarquable, en situation de travail.	136	20,25 %
C	<b>Assume généralement l'importance de leur rôle pour une meilleure protection du public</b> L'éthique professionnelle et le maintien des compétences sont observés et appliqués en situation de travail.	479	71,5 %
D	La protection du public, l'éthique professionnelle et le maintien des compétences sont observés, mais présentent certaines faiblesses	54	8 %
<b>Total</b>		<b>670</b>	<b>100 %</b>

Pourcentage de membres visités selon les catégories du résultat obtenu à la suite de l'inspection professionnelle



### Synthèse des recommandations transmises aux membres

Les principales recommandations transmises aux membres dans les rapports d'inspection concernaient des améliorations souhaitées sur le plan de :

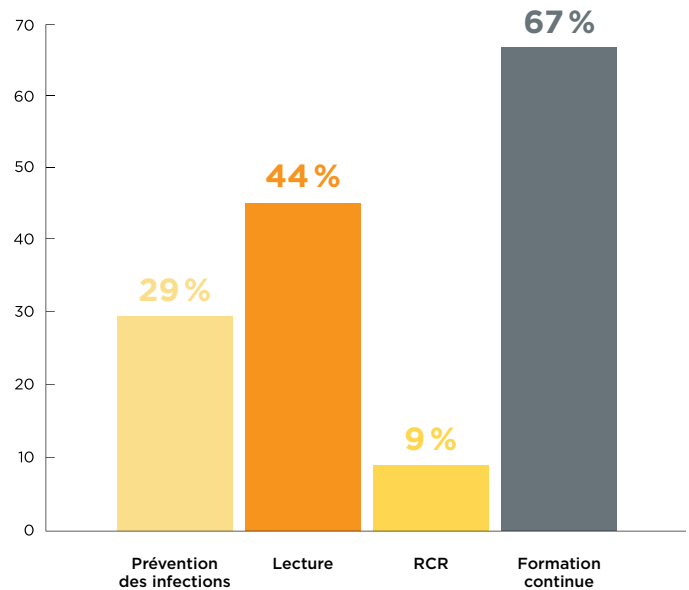
- La prévention et le contrôle des infections, incluant l'exposition professionnelle et le service d'évaluation des risques de transmission des infections hématogènes (SERTIH) ;
- La formation continue obligatoire et le développement professionnel ;
- La réglementation et les obligations déontologiques ;
- La planification des soins selon les informations du questionnaire médical ;
- Les situations d'urgence incluant l'anaphylaxie ;
- La pratique basée sur l'évidence scientifique et les données actuelles de la science ;
- L'utilisation de produits et instruments autorisés au Canada ;
- Les droits des patientes et patients ;
- La prévention de l'abus envers les personnes âgées ;
- La prudence en ce qui concerne l'utilisation des réseaux sociaux ;
- La tenue de dossier et la confidentialité.

### Résumé des plans d'action

Pour certains membres, le comité a jugé qu'en plus des recommandations, un plan d'action contenant un ou plusieurs éléments en lien avec la protection du public était requis.

Modifications dans les mesures de prévention des infections	197
Comptes rendus de lecture	292
Formations RCR	60
Formation continue liée au secteur d'activité	452
Stage de perfectionnement	0
Limitation d'exercice	0

### Pourcentage de membres visités pour lesquels un plan d'action fut requis, selon le sujet ciblé par le plan



Afin de soutenir les hygiénistes dentaires dans leur pratique, le service d'inspection a assuré le suivi par communication postale, messagerie informatique ou par téléphone. La « Boîte à outils de l'inspection professionnelle » de la section « Membres » du site de l'Ordre a également été disponible en tout temps et mise à jour régulièrement. Celle-ci contient de nombreuses références en ce qui a trait notamment à la prévention des infections et autres objectifs de compétence du programme de surveillance générale.

## 9.5 Inspections de suivi

Aucune inspection de suivi n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été effectuée au cours de l'exercice.

## 9.6 Inspections des livres et registres et des comptes en fidéicommiss

L'Ordre n'a pas de règlement sur la comptabilité en fidéicommiss de ses membres.

## 9.7 Inspections portant sur la compétence professionnelle

Aucune inspection portant sur la compétence n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été effectuée au cours de l'exercice.

## 9.8 Membres différents ayant fait l'objet d'un rapport d'inspection professionnelle

	Nombre
Nombre de membres différents ayant fait l'objet d'un rapport d'inspection professionnelle au cours de l'exercice	670

### Régions administratives des membres rencontrés en surveillance générale

En fonction du lieu où le membre exerce principalement sa profession	Nombre de membres différents ayant fait l'objet d'un rapport d'inspection		
	Questionnaire ou formulaire	Visite	Les deux méthodes
<b>À la suite du programme de surveillance générale de l'exercice, d'une inspection de suivi ou d'une inspection portant sur la compétence</b>			
<b>01</b> Bas-Saint-Laurent	0	0	29
<b>02</b> Saguenay-Lac-Saint-Jean	0	0	14
<b>03</b> Capitale-Nationale	0	0	94
<b>04</b> Mauricie	0	0	52
<b>05</b> Estrie	0	0	53
<b>06</b> Montréal	0	0	91
<b>07</b> Outaouais	0	0	26
<b>08</b> Abitibi-Témiscamingue	0	0	21
<b>09</b> Côte-Nord	0	0	0
<b>10</b> Nord-du-Québec	0	0	5
<b>11</b> Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0	0	12
<b>12</b> Chaudière-Appalaches	0	0	22
<b>13</b> Laval	0	0	36
<b>14</b> Lanaudière	0	0	23
<b>15</b> Laurentides	0	0	25
<b>16</b> Montérégie	0	0	133
<b>17</b> Centre-du-Québec	0	0	34
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>670</b>



## 9.9 Recommandations du comité d'inspection professionnelle

Aucune observation écrite ou verbale d'une ou d'un membre pouvant faire potentiellement l'objet d'une recommandation de compléter avec succès un stage, un cours de perfectionnement ou toute autre obligation n'a été reçue, au cours de l'exercice, par le comité d'inspection professionnelle.

Aucune recommandation du comité d'inspection professionnelle n'a été adressée au Conseil d'administration au cours de l'exercice.

## 9.10 Suivi des recommandations adressées au Conseil d'administration

Aucun stage, cours de perfectionnement ou autre obligation à la suite d'une recommandation du comité d'inspection professionnelle n'était à évaluer au cours de l'exercice.

## 9.11 Entraves à un membre du comité d'inspection professionnelle, à la personne responsable de l'inspection professionnelle, à une inspectrice, à un inspecteur, à une experte ou à un expert dans l'exercice de ses fonctions et informations transmises au bureau du syndic

Aucun membre n'a fait entrave à un membre du comité d'inspection professionnelle, à la personne responsable de l'inspection professionnelle, à une inspectrice, à un inspecteur, à une experte ou à un expert dans l'exercice de ses fonctions au cours de l'exercice.

## 9.12 Autres activités relatives à l'inspection professionnelle

Les membres du comité, les inspectrices et la secrétaire du comité ont, notamment :

- Assisté à des formations en lien avec l'exercice de la profession et de leurs fonctions;
- Maximisé l'utilisation des technologies, notamment le courrier électronique et le site Web de l'Ordre;
- Validé la conformité du dossier de formation continue de chacun et chacune des membres visités et assuré le suivi requis;
- Actualisé certains outils du programme de surveillance générale;
- Mis à jour le tableau de formations admissibles 2018-2020;
- Rédigé cinq articles dans *L'Explorateur* dont un en collaboration avec le Bureau du syndic;
- Collaboré à préparer un plan d'action portant sur la prévention et les mécanismes de surveillance de l'exercice en lien avec le plan stratégique de l'Ordre;
- Effectué une vigie des réseaux sociaux en lien avec la profession;
- Collaboré avec le Bureau du syndic pour certains dossiers.

Les inspectrices ont de plus suivi la formation sur les techniques d'entrevue niveau 2 du CIQ. La secrétaire du comité a également participé aux rencontres du Forum de l'inspection et au congrès biennal de septembre 2019 du CIQ et a siégé au sein de divers comités en lien avec l'inspection professionnelle :

- Comité directeur du SERTIH de l'INSPQ ;
- Comité consultatif sur la stérilisation externe des instruments du MSSS ;
- Groupe de travail sur l'inspection professionnelle de l'OPQ.

### COMPOSITION DU COMITÉ

**M<sup>me</sup> Jacinthe Bourcier-Duquette, H.D.**

**M<sup>me</sup> Julie Chrétien, H.D.**

**M<sup>me</sup> Véronique Dionne, H.D.,** présidente du comité

**M<sup>me</sup> Marie-Josée Dufour, H.D.**

**M<sup>me</sup> Sonia Petrilli, H.D.**

### SECRÉTARIAT DU COMITÉ

**M<sup>me</sup> Agathe Bergeron, H.D.,**

Responsable de l'inspection et de la pratique professionnelle



**Activités  
relatives à  
la formation  
continue**

**10**

## 10.1 État de situation de l'Ordre au regard de la formation continue

L'Ordre a une politique sur la formation continue obligatoire pour l'ensemble de ses membres.

L'Ordre offre une partie de la formation continue à laquelle ses membres peuvent s'inscrire et partage cette fonction avec des organismes externes (collège, université, autre).

## 10.2 Activités relatives à l'application d'un règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'Ordre

L'Ordre n'a pas de règlement de formation continue obligatoire.

## 10.3 Formation continue en éthique et en déontologie offerte aux membres de l'Ordre

Au cours de l'année, l'Ordre a offert une activité de formation continue sur le système professionnel québécois et la déontologie professionnelle, et ce, dans plusieurs régions du Québec. Cette formation optionnelle, offerte en alternance par le directeur général et secrétaire et le secrétaire adjoint et conseiller juridique de l'Ordre, durait deux heures. Au total, 420 hygiénistes dentaires y ont participé. L'Ordre a débuté le travail pour transformer cette activité en formation en ligne pour la rendre disponible à ses membres en 2020-2021.

L'Ordre a également offert un colloque de quatre heures sur la déontologie professionnelle à l'automne 2019. Au total, 113 hygiénistes dentaires ont participé à cette activité optionnelle. Les thèmes abordés lors du colloque étaient :

- *La notion d'inconduite sexuelle : pourquoi les hygiénistes dentaires devraient se sentir concernées*, par Isabelle Proulx, sexologue et psychothérapeute, Ordre professionnel des sexologues du Québec;
- *L'indépendance professionnelle : les principaux obstacles à une prise de décision indépendante* présentée par Luc Bégin, Ph. D., professeur titulaire à la Faculté de philosophie de l'Université Laval;
- *La déontologie au quotidien : études de cas*, présentés par des membres du personnel de l'Ordre.

## 10.4 Autres activités relatives à la formation continue des membres

### Activités offertes en 2019-2020

Au cours de l'année, l'Ordre a offert huit différentes activités de formation continue en salle et trois webinaires asynchrones (OHDQ) en plus de tenir son colloque bisannuel au *Hilton Doubletree* de Montréal le 9 novembre 2019.

## Formation continue en salle

Titre de l'activité facultative de formation continue	Nombre de séances	Nombre d'heures	Nombre de membres qui l'ont suivie
Formation en ergonomie pour hygiénistes dentaires	2	4	38
L'accès aux soins en hygiène dentaire : comment accueillir des personnes ayant une limitation fonctionnelle	1	3	31
La cigarette électronique : état des connaissances, usage et encadrement au Québec	1	2	19
Prévenir et restaurer la carie dentaire sans traumatisme : la théorie du traitement restaurateur atraumatique (TRA) modifié avec un produit à base d'argent	7	4	180
Radioprotection de base	2	8	59
Radioprotection spécifique à la tomographie volumique par faisceau conique (TVFC) : les meilleures pratiques.	4	4	67
RCR – Cardio secours adultes-enfants/Défibrillation externe automatisée-DEA*	9	4	229
La gestion du changement	1	2	19
Le cannabis et les cannabinoïdes : état des connaissances	5	3	134
Bases du système professionnel et de la déontologie professionnelle	10	2	420
<b>Total des personnes participantes</b>			<b>1 196</b>

\* Seule activité de formation continue obligatoire en vertu de la *Politique sur la formation continue obligatoire de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec*.

## Colloque 2019

Titre	Nombre d'heures	Nombre de participants
Colloque sur la déontologie 2019	4	113
<b>Total des personnes participantes</b>		<b>113</b>

## Webinaires asynchrones OHDQ

Titre du webinaire	Nombre d'heures	Nombre de participants
Conduites d'eau dentaire et systèmes d'évacuation	1	19
La désinfection et l'asepsie des surfaces	1	31
La relation entre les piercings buccaux et le risque accru de complications orales et systémiques	1,5	35
La cigarette électronique : état des connaissances, usage et encadrement au Québec	2	56
Prévenir et restaurer la carie dentaire sans traumatisme : la théorie du traitement restaurateur atraumatique (TRA) modifié avec un produit à base d'argent	3,5	54
<b>Total des personnes participantes</b>		<b>195</b>

## Bilan du nombre d'hygiénistes dentaires ayant participé aux activités de formation continue de l'Ordre pour l'année 2018-2019

Type d'activité	Nombre de participants
Formation continue en salle	1 196
Colloque	113
Webinaire asynchrone (OHDQ)	195
<b>Total de participants</b>	<b>1 504</b>

### L'accréditation d'autres activités de formation suivies par les membres

Une liste d'organismes fournisseurs de formations reconnues est affichée sur le site Web de l'Ordre. Les personnes qui désirent offrir une formation et qui ne font pas partie de cette liste adressent une demande de reconnaissance de leur formation à la responsable de la formation continue.

La responsable de la formation continue évalue chaque offre de formation reçue. Pour ce faire, elle demande aux personnes intéressées de remplir un formulaire, de lui transmettre les références bibliographiques soutenant le contenu de la formation ainsi que les diapositives. Après analyse, elle leur transmet une lettre de reconnaissance de l'Ordre permettant aux hygiénistes dentaires d'inclure cette activité à leur bilan personnel en application de la Politique de formation continue obligatoire de l'OHDQ.

Pour l'année 2019-2020 :

- 26 lettres de conformités ont été transmises;
- 4 lettres de non-conformité ont été transmises.

### Autres activités de formation suivies au cours de l'exercice par les membres du personnel au regard de leurs fonctions

La responsable de la formation continue a participé à diverses formations :

- Congrès du Conseil interprofessionnel du Québec, en septembre 2019;
- *Intégrer les données probantes à notre pratique quotidienne, un défi réalisable* (Consortium national de formation en santé, volet Université d'Ottawa);
- Colloque 2019 de l'OHDQ.

La responsable de la formation continue et son adjointe administrative ont suivi une formation sur les outils *Outlook* et une formation sur le logiciel *Excel*. De plus, elles ont suivi la formation *La civilité au travail* offerte à l'ensemble du personnel de l'Ordre.

## 10.5 Activités relatives à l'application d'une politique, d'une norme ou d'une directive de formation continue

Au cours de l'année 2019-2020, la conformité de l'application de la politique de formation continue obligatoire a été vérifiée par le service d'inspection professionnelle lors du processus de surveillance générale de l'exercice. Ainsi, 670 membres ont fait l'objet d'une vérification systématique de leurs réalisations en matière de formation continue et, le cas échéant, ont reçu les recommandations appropriées au regard des écarts aux exigences de la politique (voir le rapport du comité d'inspection professionnelle).

**Activités  
relatives  
aux enquêtes  
disciplinaires  
du bureau  
du syndic**



## 11.1 Composition du Bureau du syndic au 31 mars 2020

M <sup>me</sup> Julie Boudreau, H.D.	Syndique	Temps partiel
M <sup>me</sup> Josée Arpin, H.D. (depuis le 31 janvier 2020)	Syndique adjointe	Temps partiel

## 11.2 Traitement de l'information avant le processus d'enquête

Demandes d'information adressées au Bureau du syndic au cours de l'exercice (par téléphone ou par courriel)	Nombre
Demandes d'information adressées au Bureau du syndic au cours de l'exercice	75
Signalements reçus par le Bureau du syndic au cours de l'exercice	0

## 11.3 Enquêtes disciplinaires du Bureau du syndic

Enquêtes disciplinaires du Bureau du Syndic	Nombre
Enquêtes pendantes (sans décision) au 31 mars de l'exercice précédent	3
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice selon la source principale (total)	33
Demandes d'enquête formulées par une personne du public (incluant membres d'autres ordres professionnels)	7
Demandes d'enquête formulées par une personne morale ou un organisme (ex. employeur, Bureau du coroner, Régie de l'assurance maladie)	2
Demandes d'enquête formulées par un membre de l'Ordre	9
Demandes d'enquête formulées par le comité d'inspection professionnelle ou par un de ses membres (a. 112, al. 6)	3
Demandes d'enquête formulées par un membre de tout autre comité de l'Ordre ou par un membre du personnel de l'Ordre	4
Enquêtes initiées par le Bureau du syndic à la suite d'une information (a. 122)	8
Total des membres visés par les enquêtes ouvertes au cours de l'exercice	33
Enquêtes fermées au cours de l'exercice [enquêtes pour lesquelles une décision a été rendue] (au total)	27
Enquêtes fermées moins de 90 jours à la suite de leur ouverture	21
Enquêtes fermées entre 91 et 179 jours (6 mois) à la suite de leur ouverture	2
Enquêtes fermées entre 180 jours (6 mois) et 365 jours à la suite de leur ouverture	4
Enquêtes fermées plus de 365 jours à la suite de leur ouverture	0
Enquêtes pendantes au 31 mars de l'exercice	9

## 11.4 Décisions rendues par le Bureau du syndic

Décisions rendues par le Bureau du syndic	Nombre
Enquêtes où il y a eu décision de porter plainte au conseil de discipline	0
Enquêtes où il y a eu décision de ne pas porter plainte au conseil de discipline (total)	27
Demandes d'enquêtes non fondées, frivoles ou quérulentes	1
Enquêtes ayant conclu à une absence de manquement	4
Enquêtes fermées pour les transmettre à un syndic <i>ad hoc</i>	0
Enquêtes fermées à la suite du processus de conciliation	0
Enquête où la professionnelle ou le professionnel s'est vu accorder une immunité	0
Enquêtes ayant conduit à d'autres mesures disciplinaires non judiciairisées envers la professionnelle ou le professionnel (avertissement, mise en garde)	14
Enquêtes fermées en raison d'un manque de preuve	0
Enquêtes autrement fermées*	2

\* Les deux dossiers ont été fermés à la suite d'une intervention téléphonique avec les membres visés par les enquêtes.

## 11.5 Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au comité d'inspection professionnelle

Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au comité d'inspection professionnelle par le Bureau du syndic au cours de l'exercice	6
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---

## 11.6 Requêtes en radiation provisoire immédiate ou en limitation provisoire immédiate

Aucune requête en radiation provisoire immédiate ou en limitation provisoire immédiate n'a été adressée au conseil de discipline au cours de l'exercice.

### 11.7 Requête en suspension ou limitation provisoire du droit d'exercer des activités professionnelles ou d'utiliser le titre réservé aux membres

Aucune requête en suspension ou limitation provisoire du droit d'exercer des activités professionnelles ou d'utiliser le titre réservé aux membres de l'Ordre n'a été adressée au conseil de discipline au cours de l'exercice.

### 11.8 Enquêtes rouvertes au Bureau du syndic

Aucune enquête rouverte n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune enquête n'a été rouverte au cours de l'exercice.

### 11.9 Enquêtes des syndicats *ad hoc*

Aucune enquête n'était pendante au 31 mars aux mains de syndicats *ad hoc* et aucune enquête n'a été ouverte par ceux-ci au cours de l'exercice.

### 11.10 Décisions rendues par les syndicats *ad hoc*

Aucune décision n'a été rendue par des syndicats *ad hoc* au cours de l'exercice.

### 11.11 État des plaintes portées au conseil de discipline par le Bureau du syndic ou par les syndicats *ad hoc*

	Nombre
Plaintes du Bureau du syndic ou des syndicats <i>ad hoc</i> pendantes au conseil de discipline au 31 mars de l'exercice précédent	2
Plaintes portées par le Bureau du syndic ou par les syndicats <i>ad hoc</i> au conseil de discipline au cours de l'exercice	0
Nombre total de chefs d'infraction concernés par ces plaintes	4
Plaintes du Bureau du syndic ou des syndicats <i>ad hoc</i> fermées au cours de l'exercice [dont tous les recours judiciaires ont été épuisés] (au total)	2
Plaintes retirées	0
Plaintes rejetées	0
Plaintes pour lesquelles l'intimée ou l'intimé a été acquitté sur chacun des chefs d'infraction	0
Plaintes pour lesquelles l'intimée ou l'intimé a reconnu sa culpabilité ou a été déclaré coupable sur au moins un chef d'infraction	2
Plaintes du Bureau du syndic ou des syndicats <i>ad hoc</i> pendantes au conseil de discipline au 31 mars de l'exercice	0

### 11.12 Nature des plaintes portées au conseil de discipline par le Bureau du syndic ou par les syndicats *ad hoc*

Aucune plainte n'a été portée au conseil de discipline par le Bureau du syndic ou par un syndic *ad hoc* au cours de l'exercice.



## 11.13 Formation du Bureau du syndic relative à leurs fonctions

En application de l'article 121.0.1 du *Code des professions*, les syndiqués ou syndics, ainsi que les syndiqués ou syndics adjoints doivent suivre des formations en lien avec l'exercice de leurs fonctions, notamment sur les actes dérogatoires à caractère sexuel.

Activité de formation suivie au cours de l'exercice ou antérieurement	Nombre de personnes	
	L'ayant suivie	Ne l'ayant pas suivie
Activité de formation portant sur les actes dérogatoires à caractère sexuel	1 (syndique, en novembre 2018)	1 (syndique adjointe, en cours à la fin de l'exercice)

De plus, la syndique a participé ou participe aux activités de formation suivantes :

- Certificat en droit, Université Laval (débuté à l'automne 2019);
- Journées dentaires internationales (JDIQ 2019), les 27 et 28 mai 2019;
- Journée des syndics, offerte par le Conseil interprofessionnel du Québec le 19 juin 2019;
- Colloque sur la déontologie professionnelle, offert par l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec le 9 novembre 2019;
- Regards croisés sur le droit disciplinaire, offerte par le Barreau du Québec le 13 février 2020;
- Développer une culture de respect et de civilité, donnée par l'employeur en suivi de l'adoption de la Politique sur le harcèlement psychologique ou sexuel et de traitement des plaintes, le 10 mars 2020.

## 11.14 Autres activités du Bureau du syndic

Au cours de l'année 2019-2020, le Bureau du syndic a assuré un rôle de prévention auprès du public et des membres de l'Ordre. À cet égard, il a répondu à des demandes en fournissant de l'information et des explications sur les sujets suivants :

- La validité de permis ou d'inscription au Tableau des membres de l'Ordre;
- Le processus de dépôt d'une demande d'enquête de nature disciplinaire;
- Les actes qui peuvent être posés par l'hygiéniste dentaire ou d'autres membres du personnel du domaine buccodentaire et l'encadrement légal et réglementaire de l'exercice de la profession;
- La responsabilité professionnelle de l'hygiéniste dentaire;
- La confidentialité et le secret professionnel;
- Les soins reçus;
- L'affichage d'offres d'emploi.

De plus, la syndique a contribué à la rédaction d'articles pour la revue *L'Explorateur* :

### Printemps 2019

- *S'assurer d'une conduite déontologique exemplaire sur les médias sociaux : une obligation pour tous les hygiénistes dentaires (partie 2)*
- *Précautions dans l'utilisation du téléphone intelligent*

### Été 2019

- *Processus déontologique de A à Z*
- *Utiliser les médias sociaux de façon professionnelle*

### Automne 2019

- *Le maintien des compétences... une obligation perpétuelle!*

La syndique, avec le secrétaire adjoint et conseiller juridique et la conseillère aux équivalences, a participé à la préparation et à la tenue d'un atelier sur les déclarations obligatoires d'une ou d'un membre d'un ordre professionnel, sur l'utilisation des médias sociaux dans un but professionnel ainsi que sur la déontologie au quotidien, lors du Colloque sur la déontologie qui était offert aux membres de l'Ordre avant l'assemblée générale annuelle.

Au cours de la dernière année, la syndique a également élaboré un nouveau tableau de bord de gestion des activités du Bureau du syndic, qui a été déposé à chacune des séances du Conseil d'administration.

Finalement, la syndique participe aux réunions du comité de gestion de même qu'à celles du comité des enjeux professionnels qui se penche sur des sujets liés à la pratique professionnelle des hygiénistes dentaires.

### Demande d'accès à l'information

Au cours du présent exercice, le Bureau du syndic n'a reçu aucune demande d'accès à l'information en regard de documents relevant de sa compétence.

**Activités  
relatives à la  
conciliation  
et à l'arbitrage  
des comptes**

**12**

Bien que l'Ordre détienne un règlement sur la procédure de conciliation et l'arbitrage des comptes, il n'est pas mis en application, car l'hygiéniste dentaire ne facture pas d'honoraires directement au public pour les soins professionnels prodigués.

## **12.1 Conciliation des comptes d'honoraires**

Aucune demande de conciliation de comptes n'était pendante du 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.

## **12.2 Arbitrage des comptes d'honoraires**

Aucune demande d'arbitrage de comptes n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.

**Activités  
du comité  
de révision  
des décisions  
du bureau  
du syndic**

**13**

Conformément à l'article 123.3 du *Code des professions*, le comité de révision a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête un avis relativement à la décision d'un syndic de ne pas porter une plainte.

### 13.1 Demandes d'avis adressées au comité de révision et avis rendus

L'Ordre n'a reçu aucune demande d'avis adressée au comité de révision des décisions du Bureau du syndic au cours de l'exercice.

### 13.2 Nature des avis rendus par le comité de révision

Aucune décision n'a été rendue par le comité de révision des décisions du Bureau du syndic au cours de l'exercice.

### 13.3 Formation des membres du comité de révision relative à leurs fonctions

En application du sixième alinéa de l'article 123.3 du *Code des professions*, les membres du comité de révision doivent suivre des formations en lien avec l'exercice de leurs fonctions, notamment sur les actes dérogatoires à caractère sexuel.

Activité de formation suivie au cours de l'exercice ou antérieurement	Nombre de personnes	
	l'ayant suivie	ne l'ayant pas suivie
Activité de formation portant sur les actes dérogatoires à caractère sexuel	4	0

### 13.4 Autres activités du comité de révision

Le comité de révision a tenu une séance de discussion et de formation le 8 janvier 2020 sur les thèmes suivants :

- La révision du guide de procédures du comité de révision;
- Une présentation de la syndique de l'Ordre sur le rôle, les responsabilités et les procédures du Bureau du syndic;
- Une présentation du secrétaire adjoint et conseiller juridique de l'Ordre sur :
  - o Les nouvelles dispositions du *Code des professions* entrées en vigueur en 2017 relativement aux inconduites sexuelles;
  - o La jurisprudence disciplinaire établie depuis l'entrée en vigueur des modifications au *Code des professions* discutées au point précédent;
- Une présentation du directeur général et secrétaire sur les actions de l'OHDQ en matière de sensibilisation des hygiénistes dentaires sur le sujet de l'inconduite sexuelle.

## COMPOSITION DU COMITÉ

### M. Jean-Luc Henry,

Représentant du public figurant sur la liste de l'Office des professions du Québec, président du comité

### M<sup>me</sup> Caroline Lavoie, H.D.

### M<sup>me</sup> Constance Leduc,

Représentante du public figurant sur la liste de l'Office des professions du Québec

### M<sup>me</sup> Myriam Plante, H.D.

## SECRETARIAT DU COMITÉ

### M<sup>me</sup> Jacques Gauthier, erg, M.A.P., ASC,

Directeur général et secrétaire



**Activités  
du conseil  
de discipline**

**14**

Conformément à l'article 116 du *Code des professions*, le conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée à l'encontre de l'hygiéniste dentaire qui aurait commis une infraction aux dispositions du Code et aux règlements encadrant l'exercice de la profession, notamment le Code de déontologie.

## 14.1 Nom du secrétaire du conseil de discipline

### Secrétariat du conseil

M<sup>e</sup> Marc-Antoine Bondu, LL. B, MBA, secrétaire du conseil  
M<sup>e</sup> Geneviève Roy, LL. B, secrétaire substitut

## 14.2 Plaintes au conseil de discipline

	Nombre
Plaintes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	2
Plaintes reçues au cours de l'exercice (au total)	0
Plaintes portées par un syndic ou un syndic adjoint	0
Plaintes portées par un syndic ad hoc	0
Plaintes portées par toute autre personne (plaintes privées)	0
Plaintes fermées au cours de l'exercice (dont tous les recours judiciaires ont été épuisés)	2
Plaintes pendantes au 31 mars de l'exercice	0

## 14.3 Nature des plaintes dites privées portées au conseil de discipline

Le secrétaire du conseil de discipline n'a reçu aucune plainte privée au cours de l'exercice.

## 14.4 Recommandations du conseil de discipline adressées au Conseil d'administration

Le conseil de discipline n'a formulé aucune recommandation au Conseil d'administration au cours de l'exercice.

## 14.5 Requêtes en inscription au Tableau ou en reprise du plein droit d'exercice

Aucune requête en inscription au Tableau ou en reprise du plein droit d'exercice n'était pendante au conseil de discipline au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice. Conséquemment, aucune décision n'a été rendue par le conseil de discipline à cet effet au cours de l'exercice.

## 14.6 Formation des membres du conseil de discipline, autres que la présidente ou le président, relative à leurs fonctions

En application du deuxième alinéa de l'article 117 du *Code des professions*, les membres du conseil de discipline, autres que la présidente ou le président, doivent suivre des formations en lien avec l'exercice de leurs fonctions, notamment sur les actes dérogatoires à caractère sexuel.

Activité de formation suivie au cours de l'exercice ou antérieurement	Nombre de personnes	
	L'ayant suivie	Ne l'ayant pas suivie
Activité de formation portant sur les actes dérogatoires à caractère sexuel	3	0

**Activités  
relatives aux  
infractions  
pénales prévues  
au Code des  
professions  
ou aux lois  
professionnelles**

**15**



À l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec, par délégation du Conseil d'administration, le Bureau du syndic est responsable des enquêtes relatives à l'exercice illégal de la profession et à l'usurpation du titre d'hygiéniste dentaire. S'il est d'avis qu'une infraction a eu lieu, sur résolution du Conseil d'administration, il intente une poursuite pénale contre la personne visée. La syndique peut, de sa propre autorité, transmettre un avis à une personne lui enjoignant de cesser l'exercice illégal de la profession ou l'usurpation du titre d'hygiéniste dentaire. L'exercice illégal s'entend de toute personne qui n'est pas inscrite au Tableau des membres de l'OHDQ et qui pose les actes autorisés aux hygiénistes dentaires en vertu du *Règlement concernant certains actes qui peuvent être posés par les hygiénistes dentaires*.

## 15.1 Enquêtes relatives aux infractions pénales

Le tableau qui suit résume les activités du Bureau du syndic en matière de surveillance de l'exercice illégal et de l'usurpation de titre pour l'exercice.

	<b>Nombre</b>
<b>Enquêtes pendantes (sans action ou décision) au 31 mars de l'exercice précédent</b>	<b>4</b>
<b>Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice [motif principal] (au total)</b>	<b>8</b>
Exercer illégalement la profession ou usurper le titre professionnel	8
Exercer illégalement la profession	5
Usurper le titre professionnel	2
Mixte	1
Amener un membre de l'Ordre à ne pas respecter les dispositions du Code des professions et des règlements adoptés conformément à ce code	0
Exercer ou menacer d'exercer des représailles à l'encontre d'une personne pour le motif qu'elle a transmis à un syndic une information selon laquelle un professionnel a commis une infraction ou qu'elle a collaboré à une enquête menée par un syndic	0
<b>Perquisitions menées au cours de l'exercice</b>	<b>1</b>
<b>Enquêtes menées au cours de l'exercice (au total)</b>	<b>9</b>
Enquêtes pénales pour lesquelles des poursuites pénales ont été intentées	3
Enquêtes fermées pour lesquelles des actions non judiciaires ont été menées avec succès (au total)	3
Avertissements, y compris des invitations à devenir membre de l'Ordre	1
Mises en demeure ou avis formels	2
Enquêtes fermées sans autre mesure (manque de preuve ou autres raisons)	3
<b>Enquêtes pendantes au 31 mars de l'exercice</b>	<b>3</b>

## 15.2 Poursuites pénales

	Nombre
<b>Poursuites pénales pendantes au 31 mars de l'exercice précédent</b>	<b>2</b>
<b>Poursuites pénales intentées au cours de l'exercice [motif principal] (au total)</b>	<b>3</b>
Exercer illégalement la profession ou usurper le titre professionnel	3
Exercer illégalement la profession	2
Usurper le titre professionnel	0
Mixte	1
Amener un membre de l'Ordre à ne pas respecter les dispositions du Code des professions et des règlements adoptés conformément à ce code	0
Exercer ou menacer d'exercer des représailles à l'encontre d'une personne pour le motif qu'elle a transmis à un syndic une information selon laquelle un professionnel a commis une infraction ou qu'elle a collaboré à une enquête menée par un syndic	0
<b>Demandes d'injonction adressées à la cour au cours de l'exercice (au total)</b>	<b>0</b>
Demandes d'injonction acceptées	0
Demandes d'injonction refusées	0
Arrêts des procédures (retrait de la plainte) enregistrés au cours de l'exercice	0
Poursuites pénales pour lesquelles une décision a été rendue au cours de l'exercice	4
Exercer illégalement la profession ou usurper le titre professionnel	
Où le défendeur a été acquitté sur chacun des chefs d'infraction	0
Où le défendeur a reconnu sa culpabilité ou a été déclaré coupable sur au moins un chef d'infraction	4
Amener un membre de l'Ordre à ne pas respecter les dispositions du Code des professions et des règlements adoptés conformément à ce code	
Où le défendeur a été acquitté sur chacun des chefs d'infraction	0
Où le défendeur a reconnu sa culpabilité ou a été déclaré coupable sur au moins un chef d'infraction	0
Exercer ou menacer d'exercer des représailles à l'encontre d'une personne pour le motif qu'elle a transmis à un syndic une information selon laquelle un professionnel a commis une infraction ou qu'elle a collaboré à une enquête menée par un syndic	
Où le défendeur a été acquitté sur chacun des chefs d'infraction	0
Où le défendeur a reconnu sa culpabilité ou a été déclaré coupable sur au moins un chef d'infraction	0
<b>Poursuites pénales pendantes (sans décision rendue) au 31 mars de l'exercice</b>	<b>1</b>
<b>Jugements portés en appel au cours de l'exercice</b>	<b>0</b>

## Jugements rendus

- La Cour du Québec a rendu quatre jugements au cours de l'exercice 2019-2020, dont trois concernant des plaintes pénales déposées dans des exercices antérieurs :

Numéro de dossier	Nombre de chefs	Amende
500-61-489368-192	1	2 500 \$ avec frais
500-61-489370-198	1	2 500 \$ avec frais
125-60-023642-181	4	6 000 \$ avec frais
500-61-506252-197	2	5 000 \$ avec frais

**Total des amendes imposées au cours de l'exercice : 16 000 \$**

**Total des créances irrécouvrables comptabilisées au cours de l'exercice : 0 \$**

## 15.3 Autres activités

### Actions préventives en matière d'exercice illégal et d'usurpation du titre

- Envoi d'une lettre d'avis à une personne qui utilisait le titre d'hygiéniste dentaire sur le site Web d'une clinique dentaire, mais dont le nom ne figurait pas au Tableau des membres. Il s'est avéré qu'elle utilisait un prénom d'usage, mais qui ne figure pas sur son permis de pratique et donc au Tableau des membres de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec.
- Envoi d'une lettre d'avis à une personne qui faisait des blanchiments dentaires et se disait hygiéniste dentaire à la retraite. Cette personne n'était pas inscrite au Tableau des membres de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec.

### Activités de formation par la responsable des enquêtes en matière d'exercice illégal et d'usurpation du titre d'hygiéniste dentaire

- Participation de la syndique au Groupe de rencontres des responsables d'enquêtes en matière d'exercice illégal.



**Activités  
relatives au  
rôle sociétal de  
l'Ordre et aux  
communications**

**16**

## 16.1 Rôle sociétal de l'Ordre

Au cours de la dernière année, l'Ordre s'est notamment acquitté de son rôle sociétal des manières suivantes :

- Il a préparé un mémoire et a participé aux audiences de la Commission des institutions sur le projet de loi no 29 (*Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives notamment dans le domaine buccodentaire et celui des sciences appliquées*);
- Il a transmis ses commentaires au comité spécial formé par le Conseil interprofessionnel du Québec pour sa consultation sur les processus d'enquête des bureaux du syndicat des ordres professionnels, une démarche menée à la demande de la ministre de la Justice;
- Il a transmis ses commentaires à la ministre de la Santé et des Services sociaux sur deux projets de règlements, soit :
  - o Le projet de règlement modifiant le *Règlement sur les autorisations d'accès et la durée d'utilisation des renseignements contenus dans une banque de renseignements de santé d'un domaine clinique*;
  - o Le projet de règlement modifiant le *Règlement d'application de la loi sur l'assurance maladie*.

Par ailleurs, le rapport du directeur général et secrétaire fait état des nombreuses participations du personnel de l'Ordre à de multiples forums du Conseil interprofessionnel du Québec, au groupe de travail sur l'inspection professionnelle formé par l'Office des professions du Québec ainsi qu'à divers groupes de travail mis en place par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

## 16.2 Communications avec les membres de l'Ordre

### SITE WEB

#### Site Web - Coronavirus

Une section du site Web de l'Ordre a été créée et consacrée au coronavirus. On y retrouve de l'information concernant :

- les infolettres envoyées
- la campagne *Je contribue!*
- les formations en lien avec la COVID-19
- les avis de Santé Canada
- les mesures économiques gouvernementales
- information particulière :
  - o destinée aux hygiénistes dentaires du réseau de la santé
  - o destinée aux professionnels de la santé
  - o destinée au grand public

#### Refonte du site Web

Le Conseil d'administration ayant approuvé le projet de refonte du site Web, les travaux ont débuté au cours de l'année 2019-2020. Après un appel d'offres, deux firmes ont été choisies pour la refonte du site et du portail pour les membres. L'approche du nouveau site Web sera davantage orientée vers le grand public. Au 31 mars 2020, l'arborescence a été déterminée et la révision des textes était en cours.

## PUBLICATIONS

### Revue professionnelle L'Explorateur

Maintenant entièrement en version électronique, *L'Explorateur* est publié chaque saison, soit l'hiver, le printemps, l'été et l'automne. Il y a eu quatre publications en 2019-2020.

- Printemps 2019 : *Santé buccodentaire et les jeunes adultes de 18 à 35 ans*
- Été 2019 : *Déontologie*



- Automne 2019 : *Les fondements du professionnalisme*
- Hiver 2020 : *Santé buccodentaire des enfants*

### Comité des publications

Le mandat du comité des publications vise à appuyer l'Ordre dans la qualité rédactionnelle de ses publications en agissant à titre de comité de lecture externe. À la demande de l'Ordre, le comité exprime également son point de vue sur la clarté et l'accessibilité du contenu rédactionnel des publications destinées aux hygiénistes dentaires et au public. Les membres du comité peuvent également contribuer à la rédaction de textes pour la revue professionnelle de l'Ordre, au besoin et selon les paramètres du mandat de rédaction qui leur a été confié par l'Ordre.

## COMPOSITION DU COMITÉ

**M<sup>me</sup> Caroline Boudreault, H.D.**  
(secteur de la santé publique)

**M<sup>me</sup> Bibiane Gagnon, H.D.**  
(secteur des cabinets privés)

**M<sup>me</sup> Éloïse Lafrenière, H.D.**  
(secteur de l'enseignement)

## SECRÉTARIAT DU COMITÉ

**M<sup>me</sup> Sophie Lecavalier,**  
responsable des communications



### L'Explo+

Infolettre administrative de l'Ordre, *L'Explo+* est envoyée tous les mois aux membres. Il y a eu onze envois en 2019-2020.

Les messages récurrents abordent :

- la cotisation ;
- les avis d'exercice illégal ou d'usurpation de titre ;
- les nominations au sein de l'Ordre ;
- les avis de recherche de membres pour un comité ;
- les formations continues à venir ;
- les avis de Santé Canada susceptibles d'intéresser les hygiénistes dentaires ;
- les différents rappels ;
- les diverses annonces d'événements ou autres ;
- les actualités en santé ;
- les listes des membres ;
- les avis de décès ;
- etc.

## Infolettres

En addition à *L'Explo+*, l'Ordre envoie ponctuellement des infolettres à ses membres sur des sujets précis. Pour 2019-2020, voici la liste des sujets de ces infolettres et le nombre d'envois :

	<b>Nombre</b>
Cotisation	3
Coronavirus	3
Sondage pour les hygiénistes dentaires en santé publique	1
Recrutement	1
Projet d'accès à une base de données probantes	1
Rappel colloque	2
Projet de loi no 29	2
Semaine nationale de l'hygiéniste dentaire	1
Rappels formation continue	41

## BOURSES MÉRITAS

La Bourse Méritas, au montant de 1000\$, est attribuée à quatre lauréates et lauréats. Pour être admissible, l'étudiante ou l'étudiant doit être en voie de compléter sa dernière année d'études dans le programme Techniques d'hygiène dentaire. Il ou elle doit de plus soumettre un texte d'un maximum de 600 mots expliquant ses motivations à faire carrière dans le domaine dentaire, sa vision de la profession et ses engagements parascolaires et sociaux. La candidate ou le candidat doit également fournir deux lettres de recommandation mettant en lumière son parcours académique et son implication sociale. L'une de ces lettres doit provenir d'une enseignante ou d'un enseignant en hygiène dentaire. Les candidatures sont évaluées selon l'excellence du dossier scolaire (20 %), le texte de présentation (70 %) et la présentation du dossier (10 %).

### Lauréates 2019

- Élisabeth Thiboutot du cégep Garneau
- Sarah Foisy-Dufresne du cégep Édouard-Montpetit
- Cécile Mabile du cégep de Chicoutimi
- Isabelle Bernier du cégep de Saint-Hyacinthe

## Comité des bourses

Chaque année, le comité des bourses veille à l'application du programme des bourses. Avec ce programme, l'Ordre reconnaît, valorise et encourage les hygiénistes dentaires, tout comme les étudiantes et étudiants en Techniques d'hygiène dentaire du Québec, qui se surpassent dans l'exercice de leurs fonctions en contribuant à l'épanouissement et au développement de la profession.

## COMPOSITION DU COMITÉ 2019

**M. Frank Giverne, H.D.,**  
administrateur

**M<sup>me</sup> Kamilya Kaddouri, H.D.,**  
administratrice

**M<sup>me</sup> Diane Duval, H.D.,**  
présidente

**M. Jean-Louis Leblond,**  
administrateur nommé

**M<sup>me</sup> Sophie Lecavalier,**  
responsable des communications

## 16.3 Publicité

### CAMPAGNE DE COMMUNICATION SOUS LE THÈME DES JEUNES ADULTES 18-35 ANS

Tout au long de l'année, l'Ordre a coordonné différentes activités en lien avec son plan de communication 2019-2020, sous le thème des jeunes adultes de 18 à 35 ans.

Pour ce faire, une campagne de relations publiques a été menée tout au long de l'année en vue de promouvoir la profession d'hygiéniste dentaire auprès du grand public. Cette campagne a également permis de :

- Se rapprocher des étudiantes et des étudiants et de les impliquer, notamment par le biais des cégeps ;
- Donner la parole aux régions ;
- Mobiliser les membres ;
- Sensibiliser les jeunes adultes (18 à 35 ans) à la réalité de l'Ordre et de ses membres ;
- Amplifier le lien de confiance avec l'hygiéniste ;
- Mieux faire connaître le rôle de l'hygiéniste dentaire.

Soucieux d'interpeler et d'engager la jeune génération par le biais de plateformes que consulte cette clientèle, l'Ordre a déployé des outils de communication et des activités de communication variées.

## Microsite [masantemonsourire.com](http://masantemonsourire.com)



Afin de centraliser des contenus engageants sous une même plateforme, un microsite simple et attrayant a été créé.

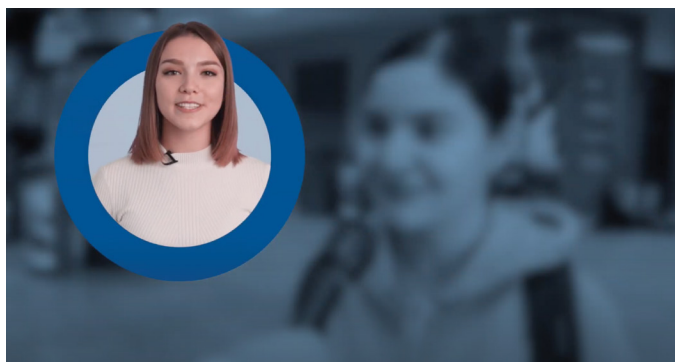
Contenus proposés aux visiteurs :

- Mythes, conseils et saviez-vous que (SVQ)
- Conseils d'hygiénistes dentaires

Quelques données sur le microsite :

- Près de trois pages par visites sont consultées
- Le taux de rebond est de 48%

## Concours *Ma santé, mon sourire!*



L'Ordre a mis sur pied un concours dont les objectifs étaient d'engager les étudiantes et étudiants en techniques d'hygiène dentaire de tous les collèges dans la promotion d'une bonne santé buccodentaire auprès des jeunes adultes et de les impliquer auprès de l'Ordre. Les équipes participantes devaient enregistrer une vidéo conviviale et originale de deux minutes qui servait à déboulonner un mythe en santé buccodentaire. Un jury composé de membres indépendants du corps professoral et faisant partie du Conseil d'administration de l'OHDQ a visionné les vidéos reçues et a sélectionné les personnes gagnantes. Trois bourses de 1000 \$ chacune ont été offertes aux trois équipes finalistes. L'équipe gagnante avait, en plus de la bourse, l'occasion de tourner une vidéo professionnelle du style « vox pop » qui permettait

de démystifier certaines tendances en matière de santé buccodentaire auprès des jeunes adultes.

## Finalistes :

- Mahélye Drouin et Stéphanie Prévost du cégep régional de Lanaudière à Terrebonne

## Lauréates :

- Laurèle Godin et Mévania Mendez-Portillo du cégep Édouard-Montpetit

## Journée de l'hygiéniste dentaire 2019

Pour souligner la journée de l'hygiéniste dentaire, le 9 avril 2019, et promouvoir l'importance des soins buccodentaires préventifs pour une bonne santé globale, l'Ordre a invité la population à visiter son kiosque aux Promenades Cathédrale. Des hygiénistes dentaires proposaient leurs conseils au public et répondaient à leurs questions.

## Page Facebook de l'OHDQ

À la suite du succès de la précédente campagne, des contenus engageants et pertinents pour la page Facebook ont été publiés. Ils visaient à démontrer l'expertise des hygiénistes, à sensibiliser les jeunes à l'entretien de leurs dents et à engager les membres. Ces mêmes contenus étaient relayés sur le microsite [masantemonsourire.com](http://masantemonsourire.com).



22  
publications

68 475  
de portée

1999  
réactions

554  
partages

132  
commentaires



## Filtre Facebook



Afin de souligner la Semaine nationale de l'hygiéniste dentaire, l'Ordre a invité toute la population à ajouter fièrement un filtre sur leur photo de profil Facebook symbolisant la solidarité à la profession et à une bonne santé buccodentaire.

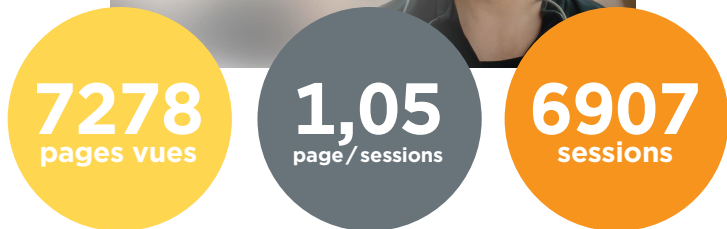
## CAMPAGNE POUR L'ACCESSIBILITÉ AUX SOINS BUCCODENTAIRES PRÉVENTIFS

En avril 2019, une campagne informant la population des bénéfices d'une plus grande autonomie des hygiénistes dentaires a été diffusée sur différents canaux de communication. Cette campagne visait à informer la population sur les enjeux, mais également à stimuler l'avancée vers une modernisation des soins buccodentaires préventifs à travers le Québec. Le but ultime : faire en sorte que les Québécoises et les Québécois aient plus facilement accès aux soins dont ils ont besoin.

## Page Web de la campagne

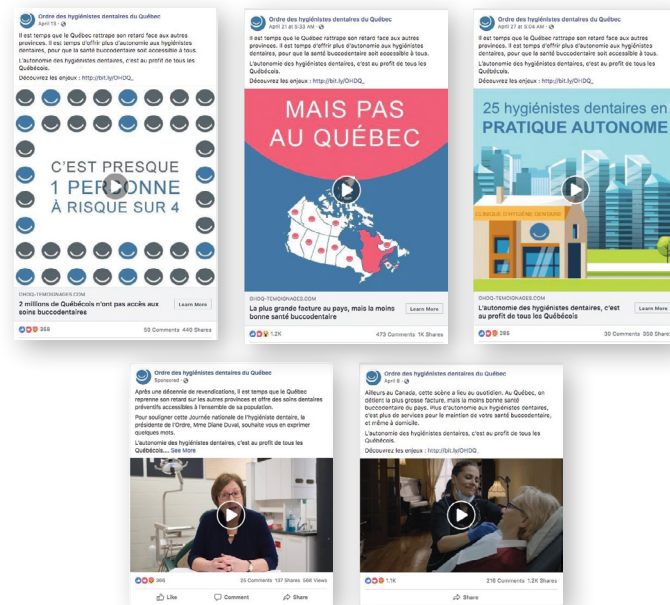
L'OHQ a développé et diffusé un nouvel outil destiné au grand public. Cette page d'information était consacrée au dossier concernant un meilleur accès aux soins préventifs.

Son contenu, évocateur et vulgarisé, donnait accès au grand public à une meilleure compréhension des enjeux, d'une part pour la profession, mais aussi pour la santé et la condition socioéconomique des Québécoises et des Québécois. La page a été déconnectée en octobre 2019.



## Capsules Facebook

Le contenu de la campagne a rejoint les usagers Facebook plus de 1 250 000 fois. Les courtes capsules vidéos animées, créées spécialement pour la campagne, ont généré un nombre important de clics et permis de diriger une quantité considérable de trafic sur la page Web.



## PUBLICATIONS PONCTUELLES

### Communiqués de presse

- *L'autonomie des hygiénistes dentaires au bénéfice des Québécois* (août 2019)
- *9 avril 2019 : Journée nationale de l'hygiéniste dentaire* (avril 2019)
- *Ensemble pour la protection du public et l'équité - Tournée de la présidente de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec* (avril 2019)

### Infolettres de tiers

Par l'entremise de l'Ordre, des tiers peuvent envoyer des messages commerciaux aux membres désireux de les recevoir.

Pour l'année 2019-2020, il y a eu quatorze infolettres.

## 16.4 Lobbyisme

### MANDAT 1

#### Description

Modification proposée au *Code des professions* et dans la *Loi sur les dentistes* afin de moderniser le champ d'exercice de l'hygiéniste dentaire par la reconnaissance des compétences collégiales et l'apport de nouvelles compétences afin d'accroître l'autonomie professionnelle de l'hygiéniste dentaire et l'accès aux soins d'hygiène dentaire à la population québécoise.

#### Période de couverture

Date de début : 2014-08-14

Date de fin : 2020-03-31

#### Institutions visées

Ministère de la Justice

Ministère de la Famille

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion

Ministère des Finances

Premier ministre (Ministère du Conseil exécutif)

Secrétariat à la condition féminine (Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur)

Secrétariat du Conseil du trésor

Assemblée nationale – circonscription de Gouin

Assemblée nationale – circonscription de Jean-Lesage

Assemblée nationale – circonscription de Joliette

Assemblée nationale – circonscription de Jonquière

Assemblée nationale – circonscription de LaFontaine

Assemblée nationale – circonscription de Matane-Matapédia

Assemblée nationale – circonscription de Mont-Royal-  
Outremont

Assemblée nationale – circonscription de Pontiac

Assemblée nationale – circonscription de Sainte-Marie-  
Saint-Jacques

Assemblée nationale – circonscription de Taillon

Assemblée nationale – circonscription d'Hochelaga-  
Maisonneuve

## MANDAT 2

### Description

Démarches en vue d'accroître l'offre de services en hygiène dentaire chez la population en perte d'autonomie, à mobilité réduite ou plus démunie financièrement afin d'augmenter l'accès aux soins d'hygiène dentaire pour ces populations. Démarches visant la modification ou l'ajout de programmes gouvernementaux pour permettre un accès élargi à ces soins.

### Période de couverture

Date de début : 2014-08-18

Date de fin : 2020-03-31

### Institutions visées

Ministère de la Famille

Ministère de la Justice

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Ministère des Finances

Secrétariat du Conseil du trésor

Assemblée nationale – circonscription de Jean-Lesage

Assemblée nationale – circonscription de Joliette

Assemblée nationale – circonscription de Jonquière

Assemblée nationale – circonscription de Matane-Matapédia

Assemblée nationale – circonscription de Mont-Royal-  
Outremont

Assemblée nationale – circonscription de Pontiac

Assemblée nationale – circonscription de Sainte-Marie-  
Saint-Jacques

Assemblée nationale – circonscription de Taillon

Assemblée nationale – circonscription de Taschereau

Assemblée nationale – circonscription des Mille-Îles

## MANDAT 3

### Description

Rehausser la formation collégiale en hygiène dentaire par la mise en œuvre d'une formation post-collégiale (AEC) ou universitaire (certificat) dans le but de permettre aux hygiénistes dentaires de se spécialiser dans certains secteurs d'activités professionnelles comme la gérontologie, la santé dentaire publique et autres.

Rencontre avec le sous-ministre responsable de ce type de dossier au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur afin de le sensibiliser à la pertinence d'une formation post-collégiale et universitaire pour les hygiénistes dentaires. La formation des hygiénistes dentaires est présentement un DEC de 3 ans. Toutefois, il faudrait ajouter des compétences. Donc, comme le programme est rempli au maximum, il serait pertinent de permettre aux hygiénistes dentaires de se spécialiser dans certains secteurs comme la gérontologie, par le moyen d'une AEC ou d'un certificat universitaire.

### Période de couverture

Date de début : 2013-07-09

Date de fin : 2020-03-31

### Institutions visées

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

### Lobbyistes

Les lobbyistes suivants peuvent être appelés à agir sur les mandats précédents.

Ordre des hygiénistes dentaires du Québec:

M<sup>me</sup> Diane Duval, H.D., présidente

M. Jacques Gauthier, directeur général et secrétaire

M<sup>e</sup> Marc-Antoine Bondu, secrétaire adjoint et conseiller juridique (depuis juillet 2019)

AGC – Agence globale de communications:

M<sup>me</sup> Sylvie Marier

M. Mychel Roberge St-Louis (depuis janvier 2020)

Sarrazin Plourde:

M<sup>e</sup> Nicolas Plourde



**Renseignements  
généraux sur les  
membres**

**17**

## 17.1 Mouvements inscrits au Tableau de l'Ordre

	Nombre
<b>Membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars de l'exercice précédent</b>	<b>6571</b>
<b>(+) Nouveaux membres inscrits au Tableau de l'Ordre au cours de l'exercice</b>	<b>318</b>
Permis temporaires délivrés conformément à la Charte de la langue française	11
Permis restrictifs délivrés conformément à la Charte de la langue française	0
Permis restrictifs délivrés conformément à la Charte de la langue française (pour territoire autochtone)	1
Permis temporaires délivrés en vertu du Code des professions	0
Permis temporaires délivrés en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	s. o.
Permis restrictifs temporaires délivrés à la suite d'une demande de reconnaissance d'un diplôme, de la formation ou des autres conditions et modalités de délivrance d'un permis	0
Permis restrictifs temporaires délivrés à la suite d'une demande de permis effectuée dans le cadre d'une entente de reconnaissance mutuelle des compétences professionnelles (ARM France-Québec)	s. o.
Permis restrictifs temporaires délivrés à la suite d'une demande de permis dans le cadre d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec	0
Permis restrictifs temporaires délivrés en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	s. o.
Permis spéciaux délivrés	s. o.
Permis délivrés à la suite de l'obtention d'un diplôme délivré par les établissements d'enseignement donnant ouverture à un permis	281
Permis délivrés à la suite de la reconnaissance d'une équivalence (au total)	21
de la formation ou d'un diplôme obtenu au Québec	0
de la formation ou d'un diplôme obtenu hors du Québec, mais au Canada	1
de la formation ou d'un diplôme obtenu hors du Canada	20
Permis délivrés en vertu d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec	12
Permis délivrés en vertu d'une entente de reconnaissance mutuelle des compétences professionnelles (ARM France-Québec)	s. o.
<i>Ajustement pour permis transformés qui ne sont pas des nouveaux membres (Exemple : permis temporaire qui devient régulier)</i>	-8
<b>(+) Membres réinscrits au Tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et demeurant inscrits au 31 mars à la suite de leur absence de celui-ci au 31 mars de l'exercice précédent</b>	<b>309</b>
Réinscriptions régulières	303
Réinscriptions après plus de 5 ans	6

(Suite du tableau à la page suivante)

(Suite du tableau de la page précédente)

Nombre

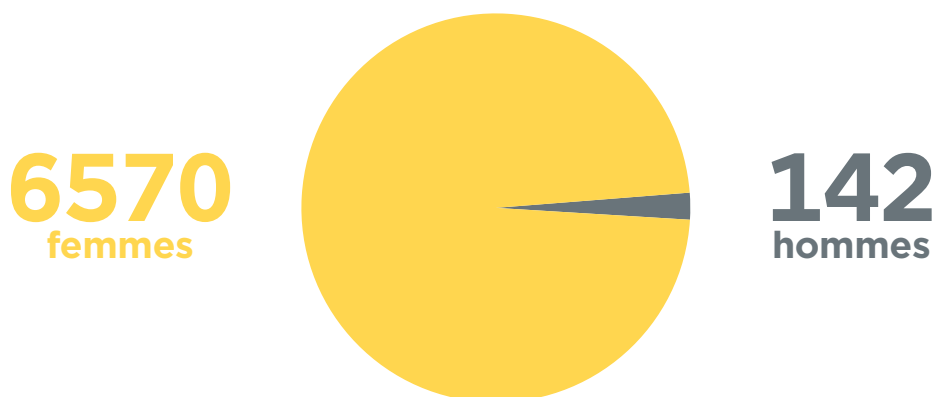
<b>(-) Membres radiés du Tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et demeurant radiés au 31 mars (au total)</b>	<b>483</b>
<b>(-) Membres retirés du Tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et demeurant retirés au 31 mars pour d'autres motifs (au total)</b>	<b>3</b>
à la suite d'un décès	1
à la suite d'un retrait volontaire du Tableau en cours d'exercice	2
<b>(=) Membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars de l'exercice (au total) titulaires</b>	<b>6712</b>
d'un permis temporaire délivré conformément à la Charte de la langue française	9
d'un permis restrictif délivré conformément à la Charte de la langue française	0
d'un permis restrictif délivré conformément à la Charte de la langue française (pour territoire autochtone)	3
d'un permis temporaire délivré en vertu du Code des professions	0
d'un permis temporaire délivré en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	s. o.
d'un permis restrictif temporaire délivré à la suite d'une demande de reconnaissance d'un diplôme, de la formation ou des autres conditions et modalités de délivrance d'un permis	0
d'un permis restrictif temporaire délivré à la suite d'une demande de permis effectuée dans le cadre d'une entente de reconnaissance mutuelle des compétences professionnelles (ARM France-Québec)	s. o.
d'un permis restrictif temporaire délivré à la suite d'une demande de permis dans le cadre d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec	0
d'un permis restrictif temporaire délivré en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	s. o.
d'un permis spécial	s. o.
d'un permis dit régulier	6700

## 17.2 Exercice au sein de sociétés

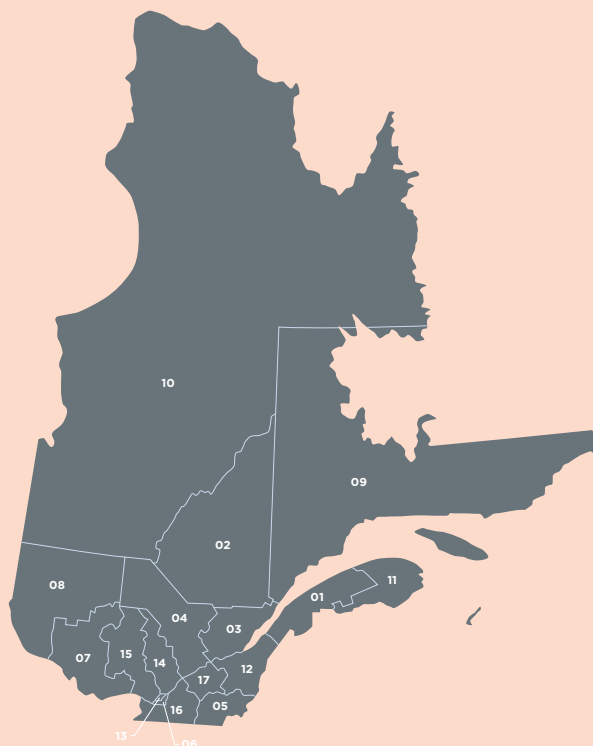
L'Ordre n'a pas de règlement autorisant ses membres à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société.

## 17.3 Renseignements sur les membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars

### 17.3.1 Membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars selon le genre



### 17.3.2 Membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars selon la région administrative



RÉGION	NOMBRE
01 Bas-Saint-Laurent	110
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	266
03 Capitale-Nationale	726
04 Mauricie	267
05 Estrie	228
06 Montréal	1454
07 Outaouais	346
08 Abitibi	95
09 Côte-Nord	68
10 Nord-du-Québec	28
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	47
12 Chaudière-Appalaches	310
13 Laval	308
14 Lanaudière	401
15 Laurentides	435
16 Montérégie	1407
17 Centre-du-Québec	174
— Autre (hors du Québec)	42

### 17.3.3 Membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars selon la classe de membres établie aux fins de la cotisation annuelle

	Nombre de membres	Montant de la cotisation
Membres actifs	6338	374,66 \$
Membres réinscrits après un congé parental ou un congé de maladie prolongé		
Inscrits entre le 1 <sup>er</sup> août et le 30 novembre	37	329,66 \$
Inscrits entre le 1 <sup>er</sup> décembre et le 31 mars	29	284,66 \$
Nouveaux membres diplômés du programme Techniques d'hygiène dentaire ou titulaires d'une reconnaissance d'équivalence		
Inscrits entre le 1 <sup>er</sup> avril et le 31 juillet	246	187,33 \$
Inscrits entre le 1 <sup>er</sup> août et le 30 novembre	30	164,83 \$
Inscrits entre le 1 <sup>er</sup> décembre et le 31 mars	31	142,33 \$
Membres à vie	5	s. o.
Cotisation supplémentaire	s. o.	s. o.

Note : Les montants mentionnés ci-haut ne comprennent pas les coûts de la prime d'assurance responsabilité professionnelle, ni la contribution à l'Office des professions du Québec, ni les taxes applicables.

### 17.3.4 Membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars avec une limitation ou une suspension du droit d'exercer des activités professionnelles

	Nombre
Membres inscrits au Tableau au 31 mars avec une limitation ou une suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	2

### 17.3.5 Tout autre renseignement pertinent sur les membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars

#### Comité de délivrance des permis

Le comité de délivrance des permis a pour mandat de prendre les décisions qui visent la délivrance des permis réguliers en application des articles 42.1, 42.2, 42.3 du Code, des permis temporaires en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française, des permis restrictifs en application de l'article 40 de la Charte de la langue française et des permis en application du Règlement autorisant les ordres professionnels à déroger à l'application de l'article 35 de la Charte de la langue française.

#### COMPOSITION DU COMITÉ

- M<sup>me</sup> Agathe Bergeron, H.D., responsable de l'inspection et de la pratique professionnelle
- M<sup>e</sup> Marc-Antoine Bondu, LL. B., MBA, secrétaire adjoint et conseiller juridique, président du comité
- M. Jacques Gauthier, erg., M.A.P., ASC, directeur général et secrétaire de l'Ordre

#### MEMBRES SUBSTITUTS

- M<sup>me</sup> Susan Badanjak, H.D., M. Sc. (DH), responsable du développement de la profession
- M<sup>me</sup> Maryse Quesnel, H.D., conseillère aux équivalences

#### SECRÉTARIAT DU COMITÉ

- M<sup>me</sup> Nancy Vallée, adjointe administrative au secrétariat général

### Abonnés étudiants

Bien qu'ils ne soient pas membres de l'Ordre, il est offert aux étudiantes et étudiants en Techniques d'hygiène dentaire de devenir « abonnée étudiante » ou « abonné étudiant ». Ce statut leur permet de recevoir le bulletin électronique *L'Explo +* et, en primeur, le numéro en cours de la revue professionnelle *L'Explorateur*, désormais en format entièrement numérique. Cet abonnement donne aussi accès aux activités de formation continue offertes par l'Ordre et à une section réservée de son site Web.

Collège/cégep	Nombre
Chicoutimi	0
De Maisonneuve	11
Édouard-Montpetit	10
Garneau	0
John-Abbott	7
Outaouais	0
Régional de Lanaudière à Terrebonne	5
Saint-Hyacinthe	0
Trois-Rivières	0
<b>Total</b>	<b>33</b>







The background is a solid green color. There are two thick, curved, light-green lines that resemble a smile or a wide grin, positioned in the upper half of the page. The top line starts on the left and curves upwards and to the right. The bottom line starts on the right and curves downwards and to the left.

# États financiers

# 18

## **SOMMAIRE**

Rapport des auditeurs indépendants _____	84
Résultats _____	86
Évolution des soldes de fonds _____	87
Situation financière _____	88
Flux de trésorerie _____	89
Notes complémentaires _____	90
Renseignements complémentaires _____	94

# RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

---

Aux membres de  
**l'ORDRE DES HYGIÉNISTES DENTAIRES DU QUÉBEC**

## **OPINION**

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'ORDRE DES HYGIÉNISTES DENTAIRES DU QUÉBEC (l'« Ordre »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2020, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

## **FONDEMENT DE L'OPINION**

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Ordre conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## **INFORMATIONS AUTRES QUE LES ÉTATS FINANCIERS ET LE RAPPORT DE L'AUDITEUR SUR CES ÉTATS**

- La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport des auditeurs sur ces états.
- Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.
- En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Ordre ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Ordre.

## **RESPONSABILITÉS DES AUDITEURS À L'ÉGARD DE L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS**

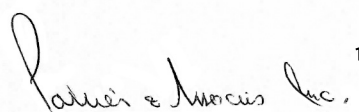
Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Ordre;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Ordre à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



### **Société de comptables professionnels agréés**

Vaudreuil-Dorion

Le 15 juin 2020

---

<sup>1</sup> Par Michel Poirier, CPA auditeur, CA

# RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

	BUDGET \$	2020 \$	2019 \$
<b>PRODUITS</b>			
Cotisations (annexe A)	2 456 900	<b>2 449 576</b>	2 381 592
Abonnement associés	400	<b>240</b>	480
Publications (annexe B)	81 200	<b>65 500</b>	79 945
Admission (annexe C)	87 550	<b>97 695</b>	87 535
Intérêts sur placements	58 000	<b>78 890</b>	68 716
Formation continue (annexe D)	120 000	<b>103 097</b>	388 580
Vente d'articles promotionnels	10 400	<b>14 685</b>	15 690
Commandites	26 000	<b>26 000</b>	26 000
Autres (annexe E)	41 100	<b>60 169</b>	40 033
	2 881 550	<b>2 895 852</b>	3 088 571
<b>CHARGES</b>			
Conseil d'administration (annexe F)	344 034	<b>327 432</b>	332 265
Comité exécutif (annexe G)	-	-	2 751
Inspection professionnelle (annexe H)	589 018	<b>582 090</b>	576 815
Formation des hygiénistes dentaires (annexe I)	78 780	<b>82 988</b>	68 170
Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie (annexe J)	10 460	<b>6 327</b>	-
Formation continue & professionnelle (annexe K)	507 450	<b>448 622</b>	360 139
Admission (annexe L)	240 231	<b>248 127</b>	163 868
Publications & explorateur (annexe M)	252 539	<b>249 342</b>	149 636
Développement de la profession & modernisation (annexe N)	380 412	<b>343 922</b>	297 132
Plan stratégique, communications et services aux membres (annexe O)	102 392	<b>105 893</b>	104 232
Bureau du syndic - général (annexe P)	132 499	<b>137 660</b>	119 250
Congrès (annexe Q)	-	-	282 215
Comité de gouvernance (annexe R)	211 173	<b>217 083</b>	179 256
Comité d'audit et finances (annexe S)	13 531	<b>13 836</b>	13 611
Comité ressources humaines (annexe T)	2 700	<b>3 434</b>	2 624
Comité des conditions particulières (annexe U)	3 649	<b>3 235</b>	1 967
Conseil de discipline (annexe V)	20 915	<b>32 065</b>	10 945
Pratique illégale et usurpation de titre (annexe W)	32 386	<b>41 477</b>	34 172
Autres activités (annexe X)	14 171	<b>34 943</b>	4 246
Conseil interprofessionnel du Québec	30 500	<b>29 930</b>	29 474
	2 966 840	<b>2 908 406</b>	2 732 768
<b>(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	(85 290)	<b>(12 554)</b>	355 803

# ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

	Fond des projets spéciaux \$	Développement de la profession \$	Fond de stabilisation des assurances \$	Affectés aux immobilisations \$	Non affectés \$	2020 Total \$	2019 Total \$
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	-	-	<b>50 000</b>	<b>79 030</b>	<b>2 887 685</b>	<b>3 016 715</b>	2 660 912
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	-	-	-	<b>(44 727)</b>	<b>32 173</b>	<b>(12 554)</b>	355 803
Acquisition d'immobilisations	-	-	-	<b>95 972</b>	<b>(95 972)</b>	-	-
Affectations internes	<b>200 000</b>	<b>400 000</b>	-	-	<b>(600 000)</b>	-	-
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<b>200 000</b>	<b>400 000</b>	<b>50 000</b>	<b>130 275</b>	<b>2 223 886</b>	<b>3 004 161</b>	3 016 715

# SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 MARS 2020

	2020 \$	2019 \$
<b>ACTIF</b>		
Actif à court terme		
Encaisse	1 815 743	3 164 781
Débiteurs (note 4)	50 803	67 974
Charges payées d'avance	29 856	15 164
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 6)	433 107	702 557
	<b>2 329 509</b>	3 950 476
Dépôt de garantie	77 188	77 188
Placements (note 5)	2 136 616	1 993 231
Immobilisations (note 7)	87 183	79 030
Actifs incorporels (note 8)	43 092	-
	<b>4 673 588</b>	6 099 925
<b>PASSIF</b>		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 9)	537 678	782 772
Produits perçus d'avance (note 10)	1 131 749	2 300 438
	<b>1 669 427</b>	3 083 210
<b>SOLDES DE FONDS</b>		
Fonds des projets spéciaux	200 000	-
Fonds de développement de la profession	400 000	-
Fonds de stabilisation des primes d'assurances	50 000	50 000
Affectés aux immobilisations	130 275	79 030
Non affectés	2 223 886	2 887 685
	<b>3 004 161</b>	3 016 715
	<b>4 673 588</b>	6 099 925

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,



Jean-François Lortie, H.D., B. Éd.  
Président



Stéphanie Ritchie, H.D.  
Trésorière



# FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

	2020 \$	2019 \$
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	<b>(12 554)</b>	355 803
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	<b>36 108</b>	20 954
Amortissement des actifs incorporels	<b>8 618</b>	-
	<b>32 172</b>	376 757
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	<b>17 171</b>	6 963
Charges payées d'avance	<b>(14 692)</b>	49 530
Créditeurs	<b>(245 094)</b>	(49 479)
Produits perçus d'avance	<b>(1 168 689)</b>	2 770
	<b>(1 411 304)</b>	9 784
	<b>(1 379 132)</b>	386 541
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Variation nette des placements	<b>126 065</b>	(217 314)
Acquisitions d'immobilisations	<b>(44 261)</b>	(83 817)
Acquisition d'actifs incorporels	<b>(51 710)</b>	-
	<b>30 094</b>	(301 131)
<b>AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>(1 349 038)</b>	85 410
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>	<b>3 164 781</b>	3 079 371
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN</b>	<b>1 815 743</b>	3 164 781

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

# NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2019

## 1. STATUT CONSTITUTIF ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre professionnel des hygiénistes dentaires du Québec est constitué en vertu du *Code des professions*, sanctionné par l'Assemblée Nationale du Québec. La fonction principale de l'Ordre est d'assurer la protection du public. Il est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. L'Ordre doit notamment assurer la délivrance de permis d'exercice aux candidats réunissant les conditions requises, le maintien du Tableau des membres de l'Ordre et le contrôle de l'exercice de la profession par ses membres.

## 2. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Les chiffres présentés dans l'état des résultats et les renseignements complémentaires sous la colonne « Budget » sont fournis à titre d'information seulement et n'ont pas fait l'objet d'un audit.

## 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'Ordre applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et actifs incorporels et la répartition des salaires directement attribuables aux différentes rubriques à l'état des résultats.

### Constatation des produits

Les cotisations encaissées sont imputées aux revenus de l'exercice pour lequel celles-ci sont versées. Les sommes encaissées relatives aux exercices à venir sont considérées comme des produits perçus d'avance.

Les produits provenant de la formation continue sont comptabilisés en fonction de l'utilisation du service par le client, selon un taux moyen d'utilisation établi annuellement.

Les autres produits sont comptabilisés dans la période à laquelle ils se rapportent.

### Ventilation des charges

Les charges directement liées à une activité sont attribuées à cette activité. Les coûts indirects sont attribués, en fonction d'une clé de répartition:

Les frais de poste et messageries, d'imprimerie et photocopie et de fournitures de bureau sont répartis en fonction de l'utilisation de chacun des services de l'Ordre.

Les frais de loyer, frais incidents et les frais divers sont quant à eux répartis selon la superficie utilisée par chacun de service de l'Ordre.

Les autres coûts indirects sont répartis au pro-rata des charges directement attribuables à chacune des fonctions.

### Apports reçus sous forme de services

Les bénévoles consacrent un nombre important d'heures par année à aider l'organisme à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

### Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

	Périodes
Mobilier de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans

## Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de trois ans.

### Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

## Instruments financiers

### Évaluation initiale et ultérieure

L'Ordre évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des débiteurs et des placements.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des créditeurs.

### Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Ordre détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'Ordre détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

### Coûts de transaction

L'Ordre comptabilise ses coûts de transaction dans les résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

## 4. DÉBITEURS

	2020 \$	2019 \$
Clients et autres	38 302	54 411
Intérêts courus	12 501	13 563
	<b>50 803</b>	67 974

## 5. DÉPÔT DE GARANTIE

Une somme représentant 4 mois de loyer a été versée en guise de dépôt de garantie au bailleur, Immeubles Rythme Inc. Le dépôt de garantie est applicable au 24<sup>e</sup>, 72<sup>e</sup> et 84<sup>e</sup> mois du terme. Le solde (1 mois) sera tenu par le bailleur en forme de garantie du paiement du loyer exigible pendant toute la durée du bail.

## 6. PLACEMENTS

	JUSTE VALEUR \$	2020 \$	2019 \$
Obligations, portant intérêts à divers taux entre 1,50 % et 2,55 %, échéant à diverses dates jusqu'en mars 2025	2 567 998	2 519 312	2 645 013
Fonds de prévention	411	411	775
Fonds de stabilisation des primes d'assurances	50 000	50 000	50 000
	2 618 409	2 569 723	2 695 788
Placements réalisables au cours du prochain exercice	438 862	433 107	702 557
	2 179 547	2 136 616	1 993 231

# NOTES COMPLÉMENTAIRES (SUITE)

AU 31 MARS 2020

## 7. IMMOBILISATIONS

	COÛT \$	2020 AMORTISSEMENT CUMULÉ \$	VALEUR NETTE \$	2019 VALEUR NETTE \$
Mobilier de bureau	114 631	80 289	34 342	31 041
Matériel informatique	301 216	248 375	52 841	47 989
	<b>415 847</b>	<b>328 664</b>	<b>87 183</b>	<b>79 030</b>

## 8. ACTIFS INCORPORELS

	COÛT \$	2020 AMORTISSEMENT CUMULÉ \$	VALEUR NETTE \$	2019 VALEUR NETTE \$
Site Web	51 710	8 618	43 092	-
	<b>51 710</b>	<b>8 618</b>	<b>43 092</b>	<b>-</b>

## 9. CRÉDITEURS

	2020 \$	2019 \$
Fournisseurs et charges courues	193 247	105 617
Salaires et vacances à payer	143 223	181 677
Office des professions à payer	87 812	175 885
Assurances responsabilité à payer	25 394	44 335
Taxes de vente	88 002	275 258
	<b>537 678</b>	<b>782 772</b>

## 10. PRODUITS PERÇUS D'AVANCE

	2020 \$	2019 \$
Cotisations	1 085 913	2 272 313
Formation, congrès et autres revenus	45 836	28 125
	<b>1 131 749</b>	<b>2 300 438</b>

## 11. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements pris par l'Ordre en vertu de baux totalisent 1 816 664 \$ et les versements estimatifs à effectuer au cours des prochains exercices sont les suivants :

Les baux inclus dans la colonne « Autres » concernent la loca-

	Loyer de base \$	Serveur \$	Autres \$	Total \$
2021	221 283	14 550	7 734	243 567
2022	221 283	15 150	-	236 433
2023	221 283	15 750	-	237 033
2024	225 852	12 150	-	238 002
2025	234 989	-	-	234 989
Autres	626 640	-	-	626 640
	<u>1 751 330</u>	<u>57 600</u>	<u>7 734</u>	<u>1 816 664</u>

tion d'une imprimante et d'une timbreuse.

Pour son loyer de base, l'Ordre pourra se prévaloir d'un renouvellement pour une période de 5 ans suite à l'échéance du bail actuellement en vigueur.

## 12. INSTRUMENTS FINANCIERS

### *Risques financiers*

L'Ordre, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. Les principaux sont détaillés ci-après.

### *Risque de liquidité*

Le risque de liquidité est le risque que l'Ordre éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Ordre est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créditeurs.

### *Risque de crédit*

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'Ordre à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'Ordre est principalement lié aux débiteurs.

L'Ordre consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'Ordre n'exige généralement pas de caution.

Pour les autres créances, l'Ordre évalue, de façon continue, les pertes probables et constitue une provision pour pertes en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

### *Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Ordre à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

### *Risque de prix autre*

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'Ordre est exposé au risque de prix autre en raison des placements en obligations cotées en bourse dont la valeur fluctue en fonction du marché.

## 13. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2019 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2020.

# RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

	BUDGET \$	2020 RÉEL \$	2019 RÉEL \$
Annexe A			
<b>COTISATIONS</b>			
Membres réguliers actifs	2 295 000	<b>2 279 059</b>	2 216 796
Nouveaux diplômés étudiants	55 600	<b>55 440</b>	50 196
Permis sur permis	3 700	<b>4 496</b>	3 710
Abonnés étudiants	300	<b>60</b>	840
Abonnés retraités	300	<b>60</b>	240
Réinscriptions actifs	102 000	<b>110 461</b>	109 810
	2 456 900	<b>2 449 576</b>	2 381 592

Annexe B			
<b>PUBLICATIONS</b>			
Infolettres	5 200	<b>5 250</b>	6 950
Offres d'emplois - site internet	16 000	<b>14 400</b>	16 800
Publicités & insertion explorateur	60 000	<b>45 850</b>	56 195
	81 200	<b>65 500</b>	79 945

Annexe C			
<b>ADMISSION</b>			
Études de dossiers (5 ans)	3 000	<b>1 800</b>	2 700
Frais d'ouverture de dossiers	49 500	<b>52 635</b>	47 685
Frais de réinscriptions	26 100	<b>27 810</b>	27 450
Étude d'équivalence	6 250	<b>9 500</b>	7 750
Divers	1 700	<b>5 950</b>	1 700
Frais de réévaluation d'équivalence	1 000	-	250
	87 550	<b>97 695</b>	87 535

Annexe D			
<b>FORMATION CONTINUE</b>			
Inscriptions	120 000	<b>103 097</b>	105 640
Congrès exposants	-	-	75 850
Congrès commandites	-	-	28 390
Congrès inscriptions	-	-	178 700
	120 000	<b>103 097</b>	388 580

	BUDGET \$	2020 RÉEL \$	2019 RÉEL \$
<b>Annexe E</b>			
<b>AUTRES</b>			
Amendes	10 000	34 243	5 230
Revenus divers	5 100	6 596	5 822
Ristournes - Assurances responsabilité	12 000	770	10 441
Ristournes - Services aux membres	11 500	16 060	16 040
Subventions	2 500	2 500	2 500
	41 100	60 169	40 033

<b>Annexe F</b>			
<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>			
Jetons de présence	30 000	30 348	25 459
Frais de déplacement	23 000	20 178	22 596
Frais de repas	5 400	2 329	4 446
Assurances responsabilité	2 300	2 178	2 180
Téléphones et conférences téléphoniques	1 200	1 611	681
Formation de personnel	19 100	6 250	2 750
Frais de poste et messagerie - Élections	-	-	7 569
Frais d'imprimerie et photocopies - Élections	-	-	12 647
Salaires et charges sociales de la présidence	158 500	159 468	156 081
Déplacements présidence	18 000	17 900	15 644
Divers	600	182	914
Quote-part des charges administratives (annexe Y)	85 934	86 988	81 298
	344 034	327 432	332 265

<b>Annexe G</b>			
<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>			
Jetons de présence	-	-	812
Frais de déplacement	-	-	909
Conférences téléphoniques	-	-	64
Frais de repas	-	-	293
Quote-part des charges administratives (annexe Y)	-	-	673
	-	-	2 751

# RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES (SUITE)

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

	BUDGET \$	2020 RÉEL \$	2019 RÉEL \$
Annexe H			
<b>INSPECTION PROFESSIONNELLE</b>			
Salaires et charges sociales	309 000	<b>308 262</b>	331 667
Frais de déplacement	38 400	<b>31 021</b>	32 591
Jetons de présence	4 000	<b>2 337</b>	2 564
Fournitures de bureau	3 500	<b>1 561</b>	1 845
Loyer	62 800	<b>64 751</b>	50 848
Frais de poste et messagerie	8 300	<b>7 957</b>	8 477
Cotisations et affiliations	1 900	<b>1 860</b>	1 621
Frais de formation	1 500	<b>3 965</b>	731
Téléphones et conférences téléphoniques	1 900	<b>2 227</b>	2 340
Frais d'imprimerie et photocopies	2 800	<b>1 806</b>	2 200
Taxes municipales et assurances	1 150	<b>793</b>	747
Divers	1 000	<b>907</b>	50
Quote-part des charges administratives (annexe Y)	152 768	<b>154 643</b>	141 134
	589 018	<b>582 090</b>	576 815

Annexe I			
<b>FORMATION DES HYGIÉNISTES DENTAIRES</b>			
Conférences téléphoniques	100	<b>5</b>	51
Frais de repas	200	<b>401</b>	-
Agrément dentaire	53 000	<b>57 956</b>	49 446
Tournée des Cégeps	2 500	<b>762</b>	1 349
Rencontre des coordonnateurs de Cégeps	1 200	<b>1 817</b>	644
Quote-part des charges administratives (annexe Y)	21 780	<b>22 047</b>	16 680
	78 780	<b>82 988</b>	68 170



	BUDGET \$	2020 RÉEL \$	2019 RÉEL \$
Annexe J			
<b>COMITÉ D'ENQUÊTE À L'ÉTHIQUE ET À LA DÉONTOLOGIE</b>			
Jetons de présence	2 400	<b>2 572</b>	-
Frais de déplacement	2 200	<b>1 202</b>	-
Formation du personnel	4 200	<b>872</b>	-
Quote-part des charges administratives (annexe Y)	1 660	<b>1 681</b>	-
	10 460	<b>6 327</b>	-

Annexe K			
<b>FORMATION CONTINUE &amp; PROFESSIONNELLE</b>			
Salaires et charges sociales	166 000	<b>168 021</b>	115 129
Formation continue	127 000	<b>67 960</b>	81 528
Téléphones et conférences téléphoniques	2 300	<b>1 908</b>	2 002
Frais bancaires	4 000	<b>3 184</b>	3 265
Frais de poste et messagerie	4 500	<b>3 002</b>	3 392
Frais d'imprimerie et photocopies	3 300	<b>2 167</b>	2 605
Fournitures de bureau	4 200	<b>1 873</b>	2 197
Loyer	75 300	<b>77 701</b>	61 009
Taxes municipales et assurances	1 400	<b>952</b>	894
Cotisations et affiliations	410	<b>411</b>	-
Formation de personnel	1 300	<b>2 259</b>	-
Quote-part des charges administratives (annexe Y)	117 740	<b>119 184</b>	88 118
	507 450	<b>448 622</b>	360 139

Annexe L			
<b>ADMISSION</b>			
Salaires et charges sociales	118 500	<b>125 662</b>	79 462
Jetons de présence	2 400	<b>3 377</b>	2 445
Frais de déplacement	3 000	<b>1 009</b>	1 893
Fournitures de bureau	2 100	<b>936</b>	1 141
Loyer	37 700	<b>38 851</b>	30 525
Cotisations et affiliations	410	<b>411</b>	405
Formation de personnel	2 000	<b>2 292</b>	400
Frais de poste et messagerie	2 300	<b>1 528</b>	1 868
Frais d'imprimerie et photocopies	1 700	<b>1 084</b>	1 391
Téléphones et conférences téléphoniques	1 200	<b>1 179</b>	1 051
Évaluation des compétences	2 500	<b>5 000</b>	2 500
Taxes municipales et assurances	700	<b>476</b>	452
Divers	600	<b>403</b>	240
Quote-part des charges administratives (annexe Y)	65 121	<b>65 919</b>	40 095
	240 231	<b>248 127</b>	163 868

# RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES (SUITE)

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

	BUDGET \$	2020 RÉEL \$	2019 RÉEL \$
Annexe M			
<b>PUBLICATIONS &amp; EXPLORATEUR</b>			
Salaires et charges sociales	126 000	<b>116 552</b>	42 926
Jetons de présence	1 100	-	-
Frais de déplacement	400	<b>10</b>	-
Fournitures de bureau	1 400	<b>624</b>	704
Loyer	25 100	<b>25 900</b>	20 323
Téléphones et conférences téléphoniques	800	<b>616</b>	607
Frais de production - Explorateur	29 200	<b>37 344</b>	36 846
Frais de poste - Explorateur	-	-	9 452
Frais de poste et messagerie	1 500	<b>1 015</b>	1 061
Frais d'imprimerie et photocopies	1 100	<b>722</b>	809
Taxes municipales et assurances	500	<b>317</b>	295
Quote-part des charges administratives (annexe Y)	65 439	<b>66 242</b>	36 613
	252 539	<b>249 342</b>	149 636

Annexe N			
<b>DÉVELOPPEMENT DE LA PROFESSION &amp; MODERNISATION</b>			
Salaires et charges sociales	147 000	<b>108 315</b>	81 627
Frais de déplacement	2 000	<b>5 415</b>	540
Jetons de présence	1 600	<b>3 498</b>	-
Frais de poste et messagerie	2 300	<b>1 528</b>	2 009
Frais d'imprimerie et photocopies	1 700	<b>1 101</b>	1 570
Fournitures de bureau	2 100	<b>936</b>	1 333
Loyer	37 700	<b>38 851</b>	30 566
Cotisations et affiliations	650	<b>627</b>	611
Honoraires professionnels	87 700	<b>89 167</b>	102 475
Formation de personnel	2 300	<b>635</b>	1 123
Téléphones et conférences téléphoniques	1 200	<b>1 406</b>	1 375
Frais de repas	200	-	187
Taxes municipales et assurances	700	<b>476</b>	462
Divers	3 000	<b>598</b>	552
Quote-part des charges administratives (annexe Y)	90 262	<b>91 369</b>	72 702
	380 412	<b>343 922</b>	297 132

	BUDGET \$	2020 RÉEL \$	2019 RÉEL \$
Annexe O			
<b>PLAN STRATÉGIQUE, COMMUNICATIONS ET SERVICES AUX MEMBRES</b>			
Activités provinciales	6 400	10 068	-
Placement média	40 000	48 881	51 343
Frais de poste et messagerie	3 500	2 934	8 270
Frais d'imprimerie et photocopies	5 000	244	8 973
Épingles et barrettes	7 200	7 389	3 624
Salons	4 000	937	2 875
Bourses	8 500	7 308	3 644
Quote-part des charges administratives (annexe Y)	27 792	28 132	25 503
	102 392	105 893	104 232

Annexe P			
<b>BUREAU DU SYNDIC - GÉNÉRAL</b>			
Salaires et charges sociales	49 500	53 817	51 088
Fournitures de bureau	700	312	352
Frais de déplacement	3 000	1 201	731
Loyer	12 600	12 950	10 161
Cotisations et affiliations	820	411	405
Formation de personnel	2 200	1 964	3 107
Frais de poste et messagerie	800	533	607
Frais d'imprimerie et photocopies	600	361	404
Téléphones et conférences téléphoniques	400	314	322
Taxes municipales et assurances	250	159	147
Honoraires professionnels	25 000	28 353	22 523
Jetons de présence - Comité de révision	-	158	-
Frais de déplacement - Comité de révision	-	54	-
Divers	500	501	225
Quote-part des charges administratives (annexe Y)	36 129	36 572	29 178
	132 499	137 660	119 250

Annexe Q			
<b>CONGRÈS</b>			
Frais de déplacement	-	-	12 185
Location de salles	-	-	17 175
Location d'équipements	-	-	52 224
Frais de repas	-	-	75 062
Production et impression	-	-	8 859
Honoraires conférenciers	-	-	15 735
Autres honoraires	-	-	31 923
Quote-part des charges administratives (annexe Y)	-	-	69 052
	-	-	282 215

# RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES (SUITE)

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

	BUDGET \$	2020 RÉEL \$	2019 RÉEL \$
Annexe R			
<b>COMITÉ DE GOUVERNANCE</b>			
Salaires et charges sociales du directeur général et secrétaire	146 000	<b>153 747</b>	127 901
Jetons de présence	6 300	<b>4 932</b>	6 236
Frais de déplacements	800	<b>530</b>	522
Frais de repas	1 000	<b>104</b>	691
Conférences téléphoniques	100	<b>98</b>	46
Quote-part des charges administratives (annexe Y)	56 973	<b>57 672</b>	43 860
	211 173	<b>217 083</b>	179 256
Annexe S			
<b>COMITÉ D'AUDIT</b>			
Jetons de présence	1 000	<b>1 391</b>	977
Frais de déplacement	600	<b>469</b>	384
Honoraires professionnels	8 300	<b>8 300</b>	8 920
Quote-part des charges administratives (annexe Y)	3 631	<b>3 676</b>	3 330
	13 531	<b>13 836</b>	13 611
Annexe T			
<b>COMITÉ RESSOURCES HUMAINES</b>			
Jetons de présence	1 100	<b>2 213</b>	1 640
Frais de déplacement	700	<b>309</b>	342
Quote-part des charges administratives (annexe Y)	900	<b>912</b>	642
	2 700	<b>3 434</b>	2 624
Annexe U			
<b>COMITÉ DES CONDITIONS PARTICULIÈRES</b>			
Jetons de présence	1 500	<b>1 323</b>	948
Frais de déplacement	1 000	<b>1 007</b>	486
Conférences téléphoniques	300	<b>45</b>	52
Quote-part des charges administratives (annexe Y)	849	<b>860</b>	481
	3 649	<b>3 235</b>	1 967

	BUDGET \$	2020 RÉEL \$	2019 RÉEL \$
Annexe V			
<b>CONSEIL DE DISCIPLINE</b>			
Honoraires et frais juridiques	10 000	<b>20 923</b>	8 117
Divers	2 500	<b>2 623</b>	150
Quote-part des charges administratives (annexe Y)	8 415	<b>8 519</b>	2 678
	20 915	<b>32 065</b>	10 945

Annexe W			
<b>PRATIQUE ILLÉGALE ET USURPATION DE TITRE</b>			
Honoraires et frais juridiques - avocats	8 000	<b>19 676</b>	13 159
Honoraires et frais juridiques - enquêteurs	4 000	<b>6 327</b>	4 548
Honoraires et frais juridiques - huissiers	4 000	<b>974</b>	4 544
Salaires du syndic - Pratique illégale	5 500	<b>3 481</b>	3 560
Quote-part des charges administratives (annexe Y)	10 886	<b>11 019</b>	8 361
	32 386	<b>41 477</b>	34 172

Annexe X			
<b>AUTRES ACTIVITÉS</b>			
Rapport annuel	3 000	<b>10 742</b>	2 787
Assemblée générale	2 000	<b>14 918</b>	420
Quote-part des charges administratives (annexe Y)	9 171	<b>9 283</b>	1 039
	14 171	<b>34 943</b>	4 246

Annexe Y			
<b>AUTRES CHARGES</b>			
Salaires et charges sociales	436 000	<b>427 288</b>	430 019
Abonnements aux revues et journaux	250	<b>280</b>	81
Cotisations et affiliations	5 600	<b>4 705</b>	3 978
Contrats d'entretien	5 200	<b>3 158</b>	4 892
Formation de personnel	3 000	<b>6 098</b>	3 998
Mobilier	2 000	<b>1 923</b>	3 053
Représentation générale	16 200	<b>12 900</b>	5 838
Frais divers	5 000	<b>5 894</b>	4 502
Informatique - Fournit. & amélior.	58 800	<b>62 338</b>	50 699
Frais bancaires & de gestion	82 000	<b>77 855</b>	78 126
Location et achats d'équipements	9 900	<b>10 224</b>	10 873
Honoraires professionnels	65 000	<b>77 643</b>	25 481
Amortissement des immobilisations	36 500	<b>44 727</b>	20 955
Honoraires des comptables	5 000	<b>9 640</b>	3 595
Honoraires des avocats	25 000	<b>20 045</b>	15 347
	755 450	<b>764 718</b>	661 437

# RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

(SUITE)

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

	BUDGET \$	2020 RÉEL \$	2019 RÉEL \$
<b>RÉPARTITION DES CHARGES D'ADMINISTRATION</b>			
Conseil d'administration (annexe F)	(85 934)	<b>(86 988)</b>	(81 298)
Comité exécutif (annexe G)	-	-	(673)
Inspection professionnelle (annexe H)	(152 768)	<b>(154 643)</b>	(141 134)
Formation des hygiénistes dentaires (annexe I)	(21 780)	<b>(22 047)</b>	(16 680)
Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie (annexe J)	(1 660)	<b>(1 681)</b>	-
Formation continue & professionnelle (annexe K)	(117 740)	<b>(119 184)</b>	(88 118)
Admission (annexe L)	(65 121)	<b>(65 919)</b>	(40 095)
Publications & explorateur (annexe M)	(65 439)	<b>(66 242)</b>	(36 613)
Développement de la profession et modernisation (annexe N)	(90 262)	<b>(91 369)</b>	(72 702)
Plan stratégique, communications et services aux membres (annexe O)	(27 792)	<b>(28 132)</b>	(25 503)
Bureau du syndic - général (annexe P)	(36 129)	<b>(36 572)</b>	(29 178)
Congrès (annexe Q)	-	-	(69 052)
Comité de gouvernance (annexe R)	(56 973)	<b>(57 672)</b>	(43 860)
Comité d'audit (annexe S)	(3 631)	<b>(3 676)</b>	(3 330)
Comité ressources humaines (annexe T)	(900)	<b>(912)</b>	(642)
Comité des conditions particulières (annexe U)	(849)	<b>(860)</b>	(481)
Conseil de discipline (annexe V)	(8 415)	<b>(8 519)</b>	(2 678)
Pratique illégale et usurpation de titre (annexe W)	(10 886)	<b>(11 019)</b>	(8 361)
Autres activités (annexe X)	(9 171)	<b>(9 283)</b>	(1 039)
	<b>(755 450)</b>	<b>(764 718)</b>	(661 437)





Ordre des  
**hygiénistes dentaires**  
du Québec

606, rue Cathcart, bureau 700  
Montréal (Québec) H3B 1K9

514 284-7639  
[www.ohdq.com](http://www.ohdq.com)